

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2016 B 05632

Numéro SIREN : 339 379 984

Nom ou dénomination : SAUR

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 22383

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/22383

Déposant :

Nom/dénomination : SAUR

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 339 379 984

N° gestion : 2016 B 05632



Saur

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



KPMG SA.
2 rue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A.S au capital de € € 5.497,100
775 726 417 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Saur

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Saur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Saur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.



■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.1 « Principales normes, amendements, et interprétations d'application obligatoire en 2019 », et plus précisément sur les sous-parties « IFRS 16 – Locations » et « IAS 12 – Impôts sur le résultat » de l'annexe des comptes consolidés exposant les impacts concernant l'application, à compter du 1^{er} janvier 2019, de la norme IFRS 16 sur les contrats de location et le changement de traitement comptable de la CVAE, en accord avec la norme IAS 12 sur les impôts sur le résultat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ Les immobilisations incorporelles et les goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à M€ 645, ont fait l'objet d'une valorisation conformément à la norme IAS 36 présentée dans les notes 3 et 4 des états financiers ;
- ▶ Une provision pour renouvellement est constituée (M€ 88,6 au 31 décembre 2019) selon les modalités présentées dans la note 12 des états financiers. Elle s'inscrit dans le cadre de la gestion déléguée de services publics et de l'obligation de renouveler les installations de distribution d'eau et d'assainissement afin de les maintenir en état ;
- ▶ La reconnaissance du chiffre d'affaires Eau estimé en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement (M€ 110 hors taxes au 31 décembre 2019 pour la société SAUR) selon les modalités présentées dans la note 19 des états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Président arrêté le 29 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Saur

Exercice clos le 31 décembre 2019

2



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

KPMG SA.



Bertrand de Nuce

ERNST & YOUNG Audit



Stephanie Merle-Mortel

Saur
Exercice clos le 31 décembre 2019

4

Groupe SAUR

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

(Normes IFRS)

Etat de la situation financière consolidée

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIF		
Goodwill	373 320	363 053
Immobilisations incorporelles	271 956	245 335
Immobilisations corporelles	194 802	179 367
Droit d'utilisation (*)	108 186	
Participations dans les co-entreprises	14 401	31 571
Actifs financiers non courants	25 418	25 564
Instruments financiers non courants		
Impôts différés actifs	19 820	17 889
ACTIFS NON COURANTS	1 007 903	862 779
Stocks et encours	33 672	29 880
Clients et comptes rattachés	1 072 598	1 031 769
Autres actifs courants	126 401	140 802
Trésorerie et équivalent de trésorerie	103 016	110 172
Actifs détenus en vue de la vente	20 842	
ACTIFS COURANTS	1 356 529	1 312 623
TOTAL ACTIF	2 364 432	2 175 402
PASSIF		
Capital social	101 529	101 529
Réserves consolidées	222 832	180 402
Résultat de l'exercice - part du Groupe	30 350	38 706
Réserve de conversion	(853)	643
CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)	353 858	321 280
Participations ne donnant pas le contrôle	26 789	24 676
CAPITAUX PROPRES	380 647	345 956
Provisions non courantes	139 014	164 767
Provisions pour retraites et obligations assimilées	78 487	76 416
Dettes financières non courantes	35 139	18 420
Dettes de locations non courantes (*)	75 045	
Autres passifs non courants	3 792	7 650
Impôts différés Passifs	14 969	10 085
PASSIFS NON COURANTS	346 446	277 338
Provisions courantes	8 378	6 629
Dettes financières courantes	554	605
Dettes de locationss courantes	33 639	
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	2 070	3 864
Comptes courants filiales	9 687	17 731
Autres passifs courants	1 583 011	1 523 279
Passifs détenus en vue de la vente		
PASSIFS COURANTS	1 637 339	1 552 108
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	2 364 432	2 175 402

(*) Postes créés pour enregistrer les effets de l'application d'IFRS 16 – Contrats de location au 1^{er} janvier 2019

Compte de résultat consolidé

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
En milliers d'euros			
CHIFFRE D'AFFAIRES	19	1 497 655	1 359 690
Autres produits des activités ordinaires	19	8 945	8 958
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 506 600	1 368 648
Achats consommés		(576 350)	(488 581)
Charges de personnel		(460 469)	(425 290)
Charges externes		(224 635)	(269 856)
Impôts et taxes		(26 021)	(25 148)
Dotations nettes aux amortissements		(109 683)	(62 493)
Dotations nettes aux provisions		12 990	(9 435)
Autres produits et charges opérationnels courants	20	(79 363)	(32 079)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		43 069	55 766
Résultat de cessions		10 464	14 241
Autres produits et charges opérationnels non courants	21	(549)	(1 683)
RESULTAT OPERATIONNEL		52 984	68 324
Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	6	7 746	5 836
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		60 730	74 160
Charges de l'endettement financier net	22	(6 260)	(8 143)
Autres charges financières nettes	22	709	(2 014)
RESULTAT FINANCIER		(5 551)	(10 157)
Impôts sur le résultat (*)	23	(21 106)	(22 736)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		34 073	41 267
Résultat net des activités non poursuivies		-	-
RESULTAT NET		34 073	41 267
Résultat net - Part du Groupe		30 350	38 706
Résultat net - Part des Participations ne donnant pas le contrôle		3 723	2 561
Nombre d'actions total		4 854 483	4 854 483
Résultat net part du Groupe par action		6,25	7,97

(*) La charge de CVAE est présentée sur la ligne « Impôts sur le résultat » à compter de 2019 pour un montant (8,5) millions d'euros. La colonne 2018 a également été retraitée pour un montant de (8,8) millions d'euros, la contrepartie étant dans la ligne « Impôts et taxes »

Etat du résultat global

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
RESULTAT NET DE LA PERIODE	34 073	41 267
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(573)	(640)
Impôts différés sur l'élément ci-dessus	264	162
Ecart de conversion dont les comptes sont établis en devises étrangères	(1 496)	343
Total des autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(1 805)	(135)
Ecart actuariels sur les Avantages du personnel selon norme IAS19 Révisée	1 951	7 220
Impôts sur les autres éléments du résultat global	(735)	(1 836)
Total des autres éléments du résultat global non redyclables en résultat	1 216	5 384
Total des autres éléments du résultat global	(589)	5 249
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PERIODE	33 484	46 516
dont quote-part du Groupe	29 761	43 803
dont quote-part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	3 751	2 712

Etat de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital SAUR	Primes	Réserves consolidées	Réserves de juste valeur	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	101 529	10 153	286 448	(483)	221	397 868	4 870	402 738
Autres éléments du résultat global nets d'impôts			5 153	(478)	422	5 097	151	5 248
Résultat de l'exercice			38 706			38 706	2 561	41 267
Résultat global			43 859	(478)	422	43 803	2 712	46 515
Augmentation de capital								
Variation de périmètre							19 252	19 252
Autres variations								
Dividendes versés à l'extérieur du Groupe			(120 391)			(120 391)	(2 158)	(122 549)
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	101 529	10 153	209 916	(961)	643	321 280	24 676	345 956
Autres éléments du résultat global nets d'impôts			1 216	(309)	(1 496)	(589)	28	(561)
Résultat de l'exercice			30 350			30 350	3 723	34 073
Résultat global			31 566	(309)	(1 496)	29 761	3 751	33 512
Augmentation de capital								
Variation de périmètre							4 833	4 833
Autres variations (*)			3 304			3 304	(4 471)	(1 167)
Dividendes versés à l'extérieur du Groupe			(487)			(487)	(2 000)	(2 487)
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	101 529	10 153	244 299	(1 270)	(853)	353 858	26 789	380 647

(*) Dont impact en 2019 de 3,3 millions d'euros lié à la charge IFRS 2 sur attribution d'actions gratuites

Etat des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
A - OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	34 073	41 266
Quote part de résultat net des co-entreprises nets des dividendes reçus	(1 395)	(372)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	87 661	73 809
Résultat de cession d'actifs	(12 623)	(13 680)
Subventions d'investissement	(954)	(793)
Autres éléments	2 684	45
Coût de l'endettement financier net	6 259	4 179
Impôts	24 209	13 848
Capacité d'autofinancement	139 914	118 302
Variation du besoin en fonds de roulement	12 870	22 220
Impôt décaissé (*)	(20 996)	(26 563)
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR ACTIVITES (A)	131 788	113 959
B - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Prix d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	(109 078)	(70 447)
Prix de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	27 601	3 099
Dettes nettes sur immobilisations incorporelles et corporelles	10 828	1 507
Sous total flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles	(70 649)	(65 841)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et des autres titres immobilisés	56	(276)
Prix de cession des titres non consolidés et des autres titres immobilisés	270	405
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	183	195
Sous total flux liés aux titres non consolidés et autres titres immobilisés	509	324
Prix d'acquisition des titres consolidés	(23 892)	(45 456)
Prix de cession des titres consolidés	-	-
Dettes nettes sur titres consolidés	-	1 300
Variation de périmètre sur la trésorerie	(425)	3 878
Sous total flux liés aux titres consolidés	(24 317)	(40 278)
Variation des autres immobilisations financières	(1 865)	776
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(96 322)	(105 019)
C - OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(2 487)	(122 549)
Autres variations sur capitaux	(811)	-
Variation des dettes financières	10 807	(123 133)
Remboursement des dettes de location (**)	(34 328)	-
Intérêts (décaissés) encaissés	(2 137)	(4 303)
Intérêts financiers sur dette de location (**)	(2 877)	-
Autres flux liés aux opérations de financement	-	88
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	(31 833)	(249 897)
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE SUR LA TRESORERIE	(951)	(64)
VARIATION DE LA TRESORERIE (A+B+C+D)	2 682	(241 021)
Trésorerie à l'ouverture	88 577	329 598
Flux nets de l'exercice	2 682	(241 021)
Trésorerie à la clôture	91 259	88 577

(*) Y compris en 2019 la charge de CVAE pour un montant (8,5) millions d'euros. La colonne 2018 a également été retraitée pour un montant de (8,8) millions d'euros, la contrepartie étant dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement »

(**) Postes créés pour isoler les effets de l'application d'IFRS 16 – Contrats de location au 1^{er} janvier 201

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 – Faits significatifs de l'exercice 2019 et événements post-clôture	8
1.1 – Faits significatifs	8
1.2 – Evènements post-clôture.....	8
Note 2 – Principes et méthodes comptables.....	9
2.1 – Référentiel comptable	9
2.1.1 – Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2019.....	9
2.1.2 – Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2020	10
2.2 – Principes de préparation des états financiers.....	11
2.3 – Méthodes de consolidation	11
2.3.1 – Entités contrôlées	11
2.3.2 – Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises	11
2.3.3 – Participation dans des activités conjointes	12
2.4 – Méthode de Conversion	12
2.5 – Estimations et hypothèses	12
2.6 – Concessions – notion IFRS.....	13
2.7 – Principes généraux de présentation.....	14
2.7.1 – Classement courant / non courant dans l'état de situation financière consolidée	14
2.7.2 – Agrégats du compte de résultat.....	14
Note 3 – Immobilisations incorporelles.....	15
Note 4 – Goodwills	16
4.1 – Principe comptable général	16
4.2 – Evolution de la valeur nette des Goodwills	19
4.3 – Test de dépréciation des Goodwills	19
Note 5 – Immobilisations corporelles.....	20
Note 6 – Participations dans les co-entreprises	22
Note 7 – Actifs financiers non courants	24
Note 8 – Contrats de construction	25
Note 9 – Stocks, créances clients et autres créances courantes	26
Note 10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	27
Note 11 – Capitaux propres	28
11.1 – Capital	28
11.2 – Réserves consolidées	28
11.3 – Réserve de conversion	28
Note 12 – Provisions	29
12.1 – Provisions non courantes	29
12.2 – Provisions courantes.....	31
Note 13 – Avantages postérieurs à l'emploi	32
13.1 – Description des régimes	33
13.2 – Prestations attendues sur les 10 prochaines années pour la société Saur	33
13.3 – Evolution des engagements	34

Note 14 – Dettes financières	37
14.1 – Principales caractéristiques de la dette de refinancement.....	37
14.2 – Dettes financières par échéance	38
14.3 – Dettes financières par nature de taux et par devise	38
Note 15 – Autres passifs courants	40
Note 16 – Impôts différés actifs et passifs	40
16.1 – Evolution des impôts différés.....	41
16.2 – Ventilation des impôts différés par nature	41
Note 17 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies	42
17.1 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente.....	42
17.2 – Activités non poursuivies	42
Note 18 – Droit d'utilisations des contrats de location	43
Note 19 –Chiffre d'affaires et produits des activités ordinaires	45
Note 20 – Autres produits et charges opérationnels courants	46
Note 21 – Autres produits et charges opérationnels non courants	47
Note 22 – Résultat financier	47
Note 23 – Impôts sur le résultat.....	48
Note 24 – Instruments financiers de couverture.....	49
Note 25 – Engagements.....	50
25.1 – Engagements liés au financement du Groupe	50
25.2 – Engagements contractuels d'investissement	50
25.3 – Engagements liés aux contrats de location	51
25.4 – Engagements donnés au titre des activités opérationnelles	51
Note 26 – Honoraires des commissaires aux comptes	52
Note 27 – Effectifs.....	52
Note 28 – Rémunération des dirigeants et des organes d'administration et de direction	52
Note 29 – Principaux taux de conversion	53
Note 30 – Dividendes.....	53
Note 31 – Liste des sociétés consolidées	54

Informations générales sur l'entreprise

Acteur de la gestion des services de l'eau, le groupe accompagne les collectivités locales et les industriels dans leurs projets d'aménagements liés à l'eau (ingénierie, travaux, exploitation). A l'international, le Groupe est présent en Arabie saoudite, Colombie, Ecosse, Espagne et Pologne.

Le 30 mars 2020, le Président de la société SAUR a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

SAUR est une société par actions simplifiée, immatriculée en France sous le numéro RCS 339 379 984, créée le 30 juin 1933. Le Groupe SAUR, qui fait partie du périmètre de consolidation du Groupe HIME, est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de celui-ci.

Note 1 – Faits significatifs de l'exercice 2019 et événements post-clôture

1.1 – Faits significatifs

Une année de transition avec le nouvel actionnaire

Le fonds d'investissement EQT Infrastructure est devenu le 30 novembre 2018 l'actionnaire quasi unique de HIME, société holding du Groupe. Ce changement d'actionnaire, qui s'est accompagné d'un refinancement de la dette, vise à faire du Groupe un *pure player* de l'eau de référence en France et à l'International.

L'année 2019 a permis de poser les bases de cette stratégie ambitieuse qui a vu également la nomination fin décembre de Patrick Bléthon comme nouveau Président Exécutif avec effet au 7 janvier 2020.

Acquisitions de sociétés

Dans le cadre de son plan stratégique Initiative 2023, le Groupe a renforcé ses positions à l'international en 2019 grâce à 3 acquisitions :

- Le groupe Naunet basé en Colombie, qui a été acquis au mois de juin 2019. Ce groupe opère différents contrats d'eau dans le nord du pays ;
- Fin septembre 2019, la société Separator basée en Pologne a été acquise. Cette société fournit des services d'hydrocurage industriels spécialisés à destination des professionnels ;

- Enfin, fin novembre 2019, le groupe a fait l'acquisition de la start-up britannique Riventa basée au Royaume-Uni. Cette société propose des solutions innovantes pour suivre en temps réel le rendement des pompes des usines de production d'eau potable afin d'en optimiser les coûts.

Mise en place d'un FCPE au bénéfice des salariés

EQT Infrastructure et la direction du Groupe ont souhaité associer l'ensemble des salariés au plan stratégique avec la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié baptisé "INITIATIVE en actions" détenant des actions de HIME.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers a été obtenu au mois de mars 2019 et le FCPE est effectif depuis le mois de juin 2019. Il détient environ 1% du capital social de la société holding tête de groupe.

1.2 – Evénements post-clôture

Aucun événement post-clôture pouvant avoir une incidence significative sur les comptes du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019 n'est à signaler.

A noter que le partenariat avec le saoudien Marafiq au sein de la joint-venture commune MaSa a été renouvelé début janvier 2020 pour une durée prévisible de cinq ans.

L'épidémie de Coronavirus qui s'est propagée à travers le monde début 2020 a commencé à avoir des impacts significatifs sur les activités du Groupe dans l'ensemble des pays où celui-ci opère à compter de mi-mars 2020. Le Groupe, dans son activité principale, est reconnu officiellement comme un Opérateur d'Importance Vitale par l'Etat Français et continue d'assurer sa mission essentielle d'acteur de la gestion de l'eau, en France comme à l'étranger.

Néanmoins, la situation sanitaire et notamment l'arrêt des chantiers un peu partout dans le monde devraient avoir des impacts significatifs sur la performance 2020 du Groupe, notamment sur les activités d'ingénierie (Cise et Stereau), les activités de travaux de Saur en France et en Espagne et sur les activités de loisirs qui représentent, au total, environ 30% du chiffre d'affaires du Groupe en 2019.

Sur ces activités, une baisse substantielle du chiffre d'affaires est à prévoir et la magnitude dépendra d'une part de la date de fin des mesures de confinement et d'autre part de la vigueur de la reprise une fois la crise terminée. Le Groupe est par ailleurs soumis à des covenants bancaires, largement respectés à fin 2019. Sur la base des

informations connues à ce jour et des scénarios qui ont été élaborés, le Groupe prévoit de ne pas être en état de défaut de ses covenants bancaires financiers à fin 2020.

Note 2 – Principes et méthodes comptables

2.1 – Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2019 ont été établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS / IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2019.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2019, sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2018, à l'exception des éléments mentionnés ci-dessous au paragraphe 2.1.1.

2.1.1 – Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2019

Les nouveaux amendements suivants adoptés par l'Union européenne sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 :

• IFRS 16 – « Locations »

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats de location en cours au 1^{er} janvier 2019, selon la méthode de transition dite « *rétrospective simplifiée* ». Les données de l'exercice 2018, présentées à titre comparatif, n'ont donc pas été ajustées conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

IFRS 16 « *Contrats de location* » modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme IAS 17, et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs, impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location-financement tels que comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2018, selon IAS 17.

À l'exception de certains contrats intragroupe, le Groupe n'a pas de contrat de location significatif en position bailleur au 31 décembre 2019. Leur traitement comptable n'a par ailleurs pas été profondément modifié par IFRS 16.

Le Groupe applique les dispositions d'IFRS 16, décrites ci-dessous, pour l'ensemble de ses contrats de location portant sur des actifs sous-jacents dont la valeur à neuf est significative et/ou dont la durée de location est de plus de douze mois en tenant compte des éventuelles options de renouvellement prévues contractuellement.

Nature des impacts sur les états financiers au 1^{er} janvier 2019 de l'adoption d'IFRS 16

Avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, le Groupe qualifiait chacun de ses contrats de location, soit de contrat de location-financement, soit de contrat de location simple.

Un contrat de location était qualifié de contrat de location-financement lorsqu'il transférait la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien ; dans le cas contraire, le contrat était qualifié de location simple. Les contrats de location-financement conduisaient à la comptabilisation d'une immobilisation en contrepartie d'une dette et les paiements des loyers étaient alloués au remboursement de la dette et au paiement de la charge d'intérêts. L'actif était amorti sur la durée du contrat ou sur sa durée d'utilité lorsqu'il était probable que l'option d'achat, éventuellement prévue au contrat, serait levée.

Pour les contrats de location simple, aucune immobilisation n'était comptabilisée au bilan et une charge de loyers était reconnue au compte de résultat, linéarisée sur la durée du contrat de location. Les loyers payés d'avance ou à payer étaient comptabilisés au bilan dans le besoin de fonds de roulement.

Contrats de location qualifiés de contrats de location-financement au 31 décembre 2018

A la date de transition, le 1^{er} janvier 2019, le Groupe n'a pas modifié la valeur des actifs et passifs liés aux contrats de location qualifiés de location-financement selon IAS 17.

Contrats de location qualifiés de location simple au 31 décembre 2018

Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 16, le Groupe comptabilise une dette de location reflétant la somme des loyers restant à payer, actualisés au taux marginal d'endettement déterminé selon la méthode expliquée ci-après, en contrepartie d'un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent.

Selon la méthode simplifiée, le montant des droits d'utilisation est égal au montant de la dette de location comptabilisée (dans certains cas, ajusté des loyers payés d'avance ou restant à payer).

IFRS 16 ne s'applique pas aux contrats de location portant sur des durées inférieures à un an ou sur des actifs de faible valeur, les loyers restants comptabilisés en compte de résultat sans impact sur le bilan du Groupe. Au niveau du Groupe, les impacts proviennent pour leur quasi-totalité des loyers immobiliers ainsi que des contrats de locations de véhicules à long terme.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes du contrat et les éventuelles périodes de renouvellement prévues. Le Groupe a pris connaissance des décisions de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Le Groupe pourrait à ce titre être amené à réapprécier la durée de certains de ses contrats de location. Pour autant, il n'est pas anticipé d'impacts significatifs.

Pour la détermination du taux marginal d'endettement utilisé pour le calcul des dettes de location, il a été tenu compte des taux d'emprunts en vigueur au sein du Groupe selon leur durée moyenne et en cohérence avec les durées moyennes locatives concernées par le retraitement IFRS 16.

Un impôt différé a été constaté sur l'écart entre les droits d'utilisation et les dettes de location, entrant dans le champ de la norme IFRS 16, de façon similaire à ce qui était fait pour les locations-financement.

Les impacts détaillés de la première application d'IFRS 16 au sein du Groupe sont détaillés dans la note 18. La première application d'IFRS 16 n'a pas eu d'effet sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2019.

• Positionnement de la charge de cotisation de valeur ajoutée (CVAE) au sein du compte de résultat

La charge de CVAE peut être présentée au choix de l'entreprise en charge opérationnelle ou en impôts sur le résultat conformément à la norme IFRS 12. Le Groupe a décidé d'opter pour une présentation au sein de la ligne

« impôts sur le résultat » à compter de 2019, ce qui permet un alignement avec le traitement prévu par la convention de crédit mise en place à compter de fin 2018.

Comme indiqué à la face des Etats Financiers, les colonnes 2018 du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ont été modifiées afin d'avoir une présentation homogène entre 2019 et 2018.

La charge de 2019 présentée sur la ligne « impôts sur le résultat » s'élève à 8,5 millions d'euros tandis que la charge de CVAE 2018 initialement présentée sur la ligne « impôts et taxes » s'élevait à 8,8 millions d'euros.

• Autres textes applicables en 2019

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2019 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019. Elles concernent principalement :

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »
L'interprétation IFRIC 23, qui clarifie les règles de comptabilisation et d'évaluation des incertitudes liées à l'impôt sur les bénéfices, n'a pas d'impact significatif sur l'évaluation des impôts courants et différés du Groupe au 1^{er} janvier 2019.
- amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

2.1.2 – Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020

Les amendements suivants ont été adoptés ou pourraient être adoptés par l'Union européenne avec effet au 1^{er} janvier 2020 :

- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 sur la « Réforme des taux benchmark » ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif » ;
- amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité ».

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucun de ces amendements qui pourrait le concerner à compter du 1^{er} janvier 2020.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes ou interprétations est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2.2 – Principes de préparation des états financiers

Principes généraux

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon IFRS 5, et des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IAS 39.

Base de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SAUR, des entités qu'elle contrôle (ses filiales) et celles pour lesquelles elle exerce une influence notable. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, sur la base de méthodes comptables homogènes.

2.3 – Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont précisées ci-après. Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les États financiers consolidés.

La liste des sociétés consolidées que ce soit par intégration globale, mises en équivalence ou en proportion des droits directs du Groupe sur les actifs et obligations directes sur les passifs (activités conjointes) est présentée dans la Note 31 aux 31 décembre 2019 et 2018.

2.3.1 – Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont il détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la

capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

2.3.2 – Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises

Définition

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Méthode de la mise en équivalence

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Elle est alors comptabilisée selon les dispositions prévues par la norme IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* ».

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction avec la co-entreprise ou l'entreprise associée sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, seulement à hauteur des intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

Tests de dépréciation

Les dispositions de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation s'appliquent pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un test de perte de valeur au titre de sa participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise ». Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise et inversement, la méthode de la mise en équivalence continue

d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

2.3.3 – Participation dans des activités conjointes

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Mode de comptabilisation des activités conjointes

Le Groupe en tant que coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une activité conjointe en conformité avec les normes IFRS applicables à ces actifs, passifs, produits et charges.

2.4 – Méthode de Conversion

Conversion des états financiers

Les états financiers des sociétés étrangères, établis dans leur devise de fonctionnement, sont convertis sur la base des parités de change suivantes :

- bilan : l'ensemble des éléments actif et passif est converti aux taux de clôture ;
- compte de résultat et tableau de flux de trésorerie : utilisation du taux de change moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des autres éléments des résultats globaux.

Traduction des opérations en devises

Les créances ou dettes, libellés en devises étrangères, sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date des opérations. A la clôture de l'exercice, les soldes des comptes de bilan, exprimés en devises, sont convertis en euro au taux de clôture. Les résultats de change en découlant sont portés en compte de résultat.

2.5 – Estimations et hypothèses

La préparation des états financiers, conformément aux règles édictées par les IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur

lesquelles elles sont fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter aux Notes 4.1 et 4.3) ;
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour garantie et les engagements de retraite et assimilés (se reporter aux Notes 12 et 13) ;
- le chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dénommé « *eau en compteur* » (se reporter à la Note 19).

2.6 – Concessions – notion IFRS

L'interprétation SIC 29 « *Accords de concession de services – Informations à fournir* » traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux comptes, tandis qu'IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement ;
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant) ;
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant et les critères suivants remplis :

- le concédant contrôle ou régle le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régle les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Cette notion IFRS de la concession est indépendante de la qualification juridique du contrat qui peut en France revêtir différentes formes (affermage, concession, gérance). A noter cependant une convergence depuis la réforme de l'Ordonnance Concession applicable à compter du 1^{er} avril 2016 : la terminologie « concession » est devenue juridiquement plus générique et englobe tout type de Délégation de Service Public, sans distinguer selon que le concessionnaire construise ou non le patrimoine initial (le fait de construire n'empêche plus une distinction juridique spécifique). Dans le groupe, les contrats de gestion déléguée de service public sont majoritairement de type affermage.

Comptabilisation des contrats de concession

Les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature de la rémunération à recevoir. Ainsi :

- le modèle « *actif financier* » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public ; c'est-à-dire est payé en substance par le concédant ;
 - dans les autres cas, le modèle « *actif incorporel* » est applicable : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public ; le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur.
- Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière. En particulier, les éléments d'infrastructure confiés pendant la durée du contrat au concessionnaire par le concédant aux fins d'entretien et de maintenance ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière ;

Les éléments d'infrastructure réalisés par le concessionnaire sont comptabilisés de la façon suivante :

- en cas d'application du modèle « *actif incorporel* » la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages dès lors que ces travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau),
- en cas d'application du modèle « *actif financier* » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux

Outre le reversement de sommes collectées auprès des usagers du service au profit du concédant, le Groupe peut être redevable de paiements au concédant. Si ces paiements ne sont pas effectués en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession ou de droits d'utilisation caractéristiques d'un contrat de location distincts des droits accordés par le contrat de concession, ces paiements constituent :

- une réduction du prix de vente de l'infrastructure en cas d'application du modèle « *actif financier* »,
- une augmentation de l'actif incorporel pour les paiements fixes en cas d'application du modèle « *actif incorporel* ». La contrepartie est comptabilisée sur la ligne « *Autres passifs non courants* » de l'état de la situation financière consolidée.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation générale de remplacement en cas de défaillance, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel, etc.). Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique). Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

2.7 – Principes généraux de présentation

2.7.1 – Classement courant / non courant dans l'état de situation financière consolidée

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément au bilan les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des

activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation de l'activité concernée sont classés en courant. Ceux qui n'entrent pas dans le cycle d'exploitation de l'activité concernée sont classés en courant lorsque les entités s'attendent à réaliser ces actifs ou à régler ces passifs dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice. Inversement, ils sont classés en non courant dès lors que la réalisation de l'actif ou le règlement du passif doit s'effectuer au-delà des 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Les actifs immobilisés sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant. Les actifs financiers courants sont principalement composés des actifs financiers que le Groupe prévoit de céder ou de réaliser dans un horizon de 12 mois et de la part à moins d'un an des prêts et créances à long terme.

Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en passifs non courants.

Les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement, la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.

Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs non courants et passifs non courants.

2.7.2 – Agrégats du compte de résultat

Résultat Opérationnel Courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation CNC 2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte

14



[Signature]

tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe ces éléments correspondent pour l'essentiel aux résultats de cession et aux autres éléments non récurrents. Les charges de restructuration liées au personnel sont, selon une approche constante au sein du groupe, maintenues dans le ROC.

Note 3 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture.

Frais de recherche et de développement

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictees par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif du bilan sont peu significatifs.

Logiciels

Les logiciels et développements informatiques spécifiques au métier du Groupe sont amortis linéairement sur des durées comprises entre 3 et 7 ans.

Fonds de commerce

Les fonds commerciaux liés à des droits au bail, représentatifs d'avantages économiques futurs et pouvant être évalués de manière fiable, sont inscrits en fonds de commerce. Ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de bail auquel ils sont attachés (généralement inférieure à 20 ans).

Autres produits et charges opérationnels non courants

Ce poste comprend les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe. Leur détail est fourni dans la Note 21.

Droits d'exploitation

Il est notamment inscrit dans ce poste les sommes versées aux collectivités au titre de redevances d'exploitation et de financement de travaux. Ces sommes sont amorties linéairement sur la durée restant à courir des contrats.

Travaux concessifs

Saur et ses filiales de distribution d'eau, délégataires de services publics, ont en charge la gestion d'installations intégrées au domaine des collectivités locales.

Ces installations ne sont pas inscrites à l'actif du bilan et leur renouvellement est comptabilisé en charges.

En revanche, les travaux concessifs améliorants financés par le Groupe et entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 figurent à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles. Ils font l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat.

Test d'impairment

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test d'impairment tel qu'exposé dans la note 4.1.

	Frais de R & D	Logiciels	Fonds de commerce	Brevets et droits assimilés	Droits d'explo- itation	Contrats clients	Concessions	Autres incor- porelles	TOTAL
BRUT									
31 décembre 2017	265	111 277	4 570	1 421	189 323	7 351	225 321	12 783	552 311
Changement de périmètre	36	2 270	3 523	54			39 456	19 718	65 057
Invest. et autres augmentations		476		30	4 064		10 004	2 516	17 090
Cessions et réductions diverses		(3 661)	(8)	(30)	(5 340)		(17 775)	(53)	(26 867)
Ecart de conversion		(47)						(1)	(48)
Virements de rubriques et autres	(36)	2 581		43	(43 473)		47 888	20 779	27 782
31 décembre 2018	265	112 896	8 085	1 518	144 574	7 351	304 894	55 742	635 325
Changement de périmètre	130	28			1 550		(158)	17	1 567
Invest. et autres augmentations		168		119	1 831		22 933	3 689	28 740
Cessions et réductions diverses		(829)		(18)	(715)		(1 058)		(2 620)
Ecart de conversion		17			(25)	(70)		1	(77)
Virements de rubriques et autres (1)		14 284			79	19 040	175	3 108	36 686
31 décembre 2019	395	126 564	8 085	1 619	147 294	26 321	326 786	62 557	699 621
II AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR									
31 décembre 2017	(265)	(99 915)	(2 767)	(1 147)	(114 324)	(2 450)	(139 897)	(3 845)	(364 610)
Changement de périmètre		(2 157)	(5)	(161)				(10 709)	(13 032)
Cessions et réductions diverses		3 661	(19 663)	9	5 083		17 696	53	6 839
Dotations et reprises		(5 900)	19 487	(66)	(9 072)	(350)	(19 122)	(4 320)	(19 343)
Ecart de conversion		45						1	46
Virements de rubriques et autres (1)		7		274	25 165		(25 141)	(195)	110
31 décembre 2018	(265)	(104 259)	(2 948)	(1 091)	(93 148)	(2 800)	(166 464)	(19 015)	(389 990)
Changement de périmètre		(14)			(200)	(1)		(13)	(228)
Cessions et réductions diverses		829			709		846		2 384
Dotations et reprises		(6 637)	(157)	(49)	(5 007)	(1 302)	(26 886)	(1 585)	(41 623)
Ecart de conversion		(17)			3	4		(1)	(11)
Virements de rubriques et autres		2		(1)	366		1 436		1 803
31 décembre 2019	(265)	(110 096)	(3 105)	(1 141)	(97 277)	(4 099)	(191 068)	(20 614)	(427 665)
III - VALEUR COMPTABLE NETTE									
Valeur nette au 31 décembre 2017		11 362	1 803	274	74 999	4 901	85 424	8 938	187 701
Valeur nette au 31 décembre 2018		8 637	5 137	427	51 426	4 551	138 430	36 727	245 335
Valeur nette au 31 décembre 2019	130	16 468	4 980	478	50 017	22 222	135 718	41 943	271 956

(1) Autres mouvements sur les immobilisations incorporelles

- Reclassement des immobilisations en cours corporelles vers incorporelles
- Reclassement des immobilisations en concession (IFRIC 12 modèle incorporel)
- Reclassement du Goodwill Naunet en écart d'évaluation
- Reclassement Divers

VNC

19 225

175

19 040

49

38 489

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que les logiciels, les droits d'exploitation, les contrats clients et les travaux concessifs.

Note 4 – Goodwills

4.1 – Principe comptable général

A. Principe

A l'occasion d'une prise de participation, les actifs et passifs de l'entreprise acquise, y compris les éléments incorporels qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables, sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Le goodwill déterminé selon la norme IFRS 3 R est constaté à l'actif du bilan en goodwill s'il est positif, ou en résultat de l'année d'acquisition s'il est négatif.

L'évaluation en juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition ; au-delà de ce délai, le montant du goodwill ne peut être modifié qu'en cas de corrections d'erreurs.

B. Détermination des goodwills

L'application au 1er janvier 2010 de la norme IFRS 3 révisée conduit à distinguer les regroupements réalisés avant ou après cette date.

Regroupements réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Les goodwills représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprises (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe a déterminé un goodwill pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à chaque date d'échange.

Regroupements réalisés après le 1^{er} janvier 2010

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total :

- i. de la contrepartie transférée ;
 - ii. du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
 - iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

C. Évaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

D. Perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe analyse régulièrement la valeur comptable de ses goodwills, actifs incorporels et corporels afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque de perte de valeur, notamment en cas d'apparition d'indicateurs de

performances défavorables. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation afin de la comparer à sa valeur comptable.

La valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est estimée à chaque date de clôture annuelle, indépendamment de tout indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat. Lorsqu'elle porte sur un goodwill, la perte de valeur est définitive et ne peut être reprise au cours d'une période ultérieure.

Dans le cas où il n'est pas possible ou pertinent d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, l'estimation est réalisée au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle cet actif appartient.

La détermination de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité est calculée suivant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé ou par l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient ;
- La juste valeur diminuée des coûts de la vente est déterminée suivant la méthode des comparables boursiers ou, à défaut, la référence à des valeurs de transaction récente sur des actifs comparables.

En cas d'approche selon les flux de trésorerie futurs actualisés :

- Ces derniers doivent être issus du budget et des prévisions à 5 ans préparés par la direction et revus par les organes de surveillance et contrôle du Groupe ;
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;

- Les taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et les flux de trésorerie servant aux calculs des valeurs recouvrables des actifs immobilisés sont déterminés en tenant compte de l'environnement économique du moment et des activités du Groupe. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

La valeur recouvrable déterminée, que ce soit par référence à la valeur d'utilité ou à la juste valeur, est

ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé. Une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable et imputée en priorité aux actifs incorporels hors goodwill, actifs corporels et goodwill.

Les pertes de valeur relatives à des goodwills sont irréversibles.



4.2 – Evolution de la valeur nette des Goodwills

31 décembre 2017	339 406
Changement de périmètre	23 647
Dépréciation	
31 décembre 2018	363 053
Variation de périmètre (*)	24 556
Diminution	(48)
Reclassement en contrats clients	(14 122)
Ecart de conversion	(119)
31 décembre 2019	373 320
(*) Changement de périmètre	
- Naunet	15 797
- Riventa	3 928
- Separator	4 831
	24 556

L'acquisition des sociétés en Colombie a généré un goodwill complet préliminaire de 16 m€. Après allocation aux actifs et passifs identifiés, et notamment des contrats clients, il ressort un goodwill résiduel d'un montant de 1,5 m€. L'ensemble de ces sociétés nouvellement acquises devraient contribuer à hauteur d'environ 11 m€ sur le chiffre d'affaires du Groupe en année pleine en 2020.

4.3 – Test de dépréciation des Goodwills

Au 31 décembre 2019, le goodwill du Groupe a été testé :

- D'une part par référence à la juste valeur (valeur de marché) du Groupe qui a résulté de la prise de contrôle du Groupe par EQT Infrastructure en date du 30 novembre 2018 ;
- D'autre part par référence à une valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du DCF ou « Discounted Cash Flow ») à partir du budget 2020 et des prévisions 2021-2024, sans tenir compte des perspectives de croissance externe. Ces prévisions sont liées aux conditions d'exploitation des activités poursuivies prévues par le Management, notamment la durée et le renouvellement des contrats, les évolutions tarifaires et les perspectives futures des marchés. Dans le cadre de cette approche, une valeur terminale, pour la période au-delà de 2024, a été déterminée par application d'un taux de croissance long terme adapté à nos activités au

Separator et Riventa ont généré un goodwill respectif de 3,9 m€ et 4,8 m€, sans qu'il soit identifié d'actifs et passifs séparables. L'ensemble devrait contribuer à hauteur d'environ 5 m€ au chiffre d'affaires du Groupe en année pleine en 2020.

flux de trésorerie normatif de la dernière année des prévisions. Le taux d'actualisation utilisé a été déterminé en fonction des risques inhérents à l'activité du Groupe. Les résultats obtenus ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité par rapport au taux d'actualisation et au taux de croissance à long terme du flux de trésorerie libre normatif.

Sur la base de cette double approche, il a été déterminé qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur les goodwills présentés dans l'état de situation financière au 31 décembre 2019.

La perte de valeur figurant dans l'état de situation financière remonte à l'année 2012 lorsque la restructuration financière avait conduit à la constatation d'une dépréciation des goodwills pour un montant de -809 millions d'euros sur l'UGT Eau.

Rappelons que les pertes de valeur sur goodwills ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise en application d'IAS 36.

Note 5 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Les actifs et composants sont amortis selon le mode linéaire sur la durée prévisible de leur utilisation.

Principales durées d'utilisation retenues :

Constructions hors exploitation	(1)
Constructions industrielles selon nature	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles (Matériels de transport, et de bureau)	3 à 8 ans

(1) Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs

corporels (appréciation d'une valeur résiduelle terminale dans le calcul des amortissements).

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée ; ils sont inclus en « Résultat de cession ».

L'ensemble immobilier ATLANTIS, situé à Saint-Quentin-en-Yvelines, et qui avait fait l'objet d'une décomposition en éléments significatifs, a été cédé au cours de l'année 2019.

Test d'impairment

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test d'impairment tel qu'exposé dans la note 4.1.

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes	TOTAL
BRUT						
31 décembre 2017	30 623	110 454	196 415	173 153	985	511 630
Changement de périmètre	165	7 125	69 554	53 389	29	130 262
Investissements et autres augmentations	1 346	1 684	19 339	31 457	1 142	54 968
Cessions et réductions diverses	(1 470)	(5 240)	(12 459)	(9 124)	(64)	(28 357)
Ecart de conversion	(16)	(273)	(230)	(191)		(710)
Virements de rubriques et autres	448	78	603	(28 103)	(928)	(27 902)
31 décembre 2018	31 096	113 828	273 222	220 581	1 164	639 891
Changement de périmètre	181	830	1 058	1 635	143	3 847
Investissements et autres augmentations	981	1 894	23 957	55 424	(420)	81 836
Cessions et réductions diverses	(4 655)	(25 939)	(5 931)	(18 861)	(1 234)	(56 620)
Ecart de conversion	12	115	453	75	2	657
Virements de rubriques et autres (1)	2 813	1 967	5 518	(29 261)	1 092	(17 871)
31 décembre 2019	30 428	92 695	298 277	229 593	747	651 740
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR						
31 décembre 2017	(9 765)	(73 300)	(145 811)	(120 412)		(349 288)
Changement de périmètre		(4 253)	(56 890)	(48 408)		(109 551)
Cessions et réductions diverses	477	4 958	11 601	9 034		26 070
Dotations et reprises	(1 342)	(5 264)	(14 573)	(6 692)		(27 871)
Ecart de conversion	5	71	128	145		349
Virements de rubriques et autres	240	(275)	21	(219)		(233)
31 décembre 2018	(10 385)	(78 063)	(205 524)	(166 552)		(460 524)
Changement de périmètre		(150)	(535)	(1 137)		(1 822)
Cessions et réductions diverses	88	16 761	5 196	18 728		40 773
Dotations et reprises	(1 607)	(5 266)	(19 243)	(7 403)		(33 519)
Ecart de conversion	(2)	(34)	(213)	(63)		(312)
Virements de rubriques et autres (1)	(1 635)	(450)	432	119		(1 534)
31 décembre 2019	(13 541)	(67 202)	(219 887)	(156 308)		(456 938)
III - VALEUR COMPTABLE NETTE						
Valeur nette au 31 décembre 2017	20 858	37 154	50 604	52 741	985	162 342
Valeur nette au 31 décembre 2018	20 711	35 765	67 698	54 029	1 164	179 367
Valeur nette au 31 décembre 2019	16 887	25 493	78 390	73 285	747	194 802

(3) Reclassement des immobilisations

- Reclassement des immobilisations en cours corporelles vers incorporelles	(19 225)
- Reclassement des immobilisations en concession (IFRIC 12 modèle incorporel)	(175)
- Divers	(5)
	(19 405)

Terrains

La valeur nette comptable de 16,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 est principalement composée de terrains relatifs à l'activité golfs (BGEH et filiales), valorisés à leur juste valeur lors de l'acquisition de cette activité fin 2010.

Note 6 – Participations dans les co-entreprises

	Quote part de capitaux propres		Quote part de résultat	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Filiales en Argentine	102	153	(54)	(135)
Electricité de Mayotte	19 542	17 232	3 185	2 405
SEDUD	943	1 390	79	487
EAU DE DINAN	227	-	56	-
CALITI	434	-	0	-
CBSE	2 266	2 227	368	323
MASA	9 793	10 478	4 091	4 089
AGUAS DEL SUR DEL ATLANTICO	537	-	(62)	-
SERCANARIAS	-	-	-	60
EMALSA	-	-	-	(1 488)
STEREAU IACOUVOU	99	91	83	95
Total	33 943	31 571	7 746	5 836

A noter :

- Les sociétés SEDUD, CBSE, Eau de Dinan et Caliti sont basées en France métropolitaine
- Les parts détenues dans la société Electricité de Mayotte ont été reclassés en actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2019
- Emalsa et Sercanarias sont consolidées par intégration globale depuis juillet 2018
- La co-entreprise MASA (située Arabie Saoudite) est à présent la plus significatives du Groupe

L'information financière résumée de cette co-entreprise est présentée ci-après :

Informations financières à 100% résumées de la société MASA

	12/2019	12/2018
BILAN		
Actifs non courants	(88)	494
Actifs courants	59 029	53 735
Total Actif	58 941	54 229
Capitaux propres	12 890	14 288
Passifs non courants	0	873
Passifs courants	46 053	39 065
Total Passif	58 943	54 227
Les montants des actifs et passifs présentés ci-dessus, incluent les éléments suivants :		
- Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 190	6 486
- Passifs financiers courants (hors dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions)	0	0
- Passifs financiers non courants (hors dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions)	0	873
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffres d'affaires	101 969	116 035
Résultat opérationnel	9 627	10 043
Résultat net	8 349	8 345
<i>Dont :</i>		
Dotations aux amortissements	(1 755)	(1 706)
Produits d'intérêts	0	6
Charges d'intérêts	(492)	(78)
Charges ou produits d'impôt	(788)	(1 624)
	12/2019	12/2018
Actif net de la co-entreprise MASA	12 890	14 288
Pourcentage de détention	49%	49%
Elimination des titres au bornes du groupe HIME	3 477	3 477
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans MASA	9 793	10 478

Note 7 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent notamment :

- les titres de participations des sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable, et qui ne sont pas consolidées,
- les prêts et créances rattachés ou non à des participations,
- des immobilisations financières diverses (dépôts et cautionnements notamment).

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs, la perte est constatée en résultat.

	Participations non consolidées	Créances rattachées à des participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
I BRUT						
31 décembre 2017	109	1 425	2 645	11 382	13 581	29 142
Changement de périmètre			66	98	1 039	1 203
Augmentations	50		476	941	121	1 588
Cessions et réductions diverses			(913)	(624)	(1 215)	(2 752)
Ecart de conversion		(675)				(675)
Virements de rubriques et autres	469		(207)		(1 449)	(1 187)
31 décembre 2018	628	750	2 067	11 797	12 077	27 319
Changement de périmètre					232	232
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (2)			(1 300)			(1 300)
Augmentations			27	1 052	1 168	2 247
Cessions et réductions diverses	(50)				(355)	(405)
Ecart de conversion		(269)			(3)	(272)
Virements de rubriques et autres			(278)		(889)	(1 167)
31 décembre 2019	578	481	516	12 849	12 230	26 654
II DEPRECIATIONS						
31 décembre 2017	(30)		(573)		(2 876)	(3 479)
Flux de la période					-52	(52)
Changement de périmètre						
Dotations	(469)					(469)
Reprises			300			300
Ecart de conversion						
Virements de rubriques et autres			(300)		2 245	1 945
31 décembre 2018	(499)		(573)		(683)	(1 755)
Changement de périmètre					(7)	(7)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente						
Dotations			(13)		(9)	(22)
Reprises						
Ecart de conversion						
Virements de rubriques et autres					548	548
31 décembre 2019	(499)		(586)		(151)	(1 236)
III - VALEUR COMPTABLE NETTE						
31 décembre 2017 Valeurs nettes	79	1 425	2 072	11 382	10 705	25 663
31 décembre 2018 Valeurs nettes	129	750	1 494	11 797	11 394	25 564
31 décembre 2019 Valeurs nettes	79	481	(70)	12 849	12 079	25 418

Prêts

La valeur nette comptable de 12,8 millions d'euros correspond aux prêts accordés aux organismes sociaux collecteurs de la contribution à l'effort construction. Elle a augmenté de 1 million d'euros en 2019.

Autres immobilisations financières

Elles correspondent principalement aux dépôts et cautionnements ainsi qu'à des créances à long terme détenues par la filiale Gestagua auprès de quelques collectivités. Ces dernières font l'objet si nécessaire de dépréciations pour les ramener à leur valeur recouvrable.

Note 8 – Contrats de construction

		31/12/2019	31/12/2018
Contrats de construction en cours, actifs	(A)	230	662
Contrats de construction en cours, passifs	(B)	15 431	29 824
Contrats de construction en cours, nets	(A) - (B)	(15 201)	(29 162)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	(C)	111 224	99 277
Factures émises	(D)	126 425	128 438
Contrats de construction en cours, nets	(C) - (D)	(15 201)	(29 161)
Montant des avances reçues des clients		2 602	3 041

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provision pour pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si le montant est positif, il figure en « Contrats de construction en cours, actifs ». Si ce montant est négatif, il figure en « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les contrats de construction du Groupe sont essentiellement portés par la société STEREAU et ses filiales.

Note 9 – Stocks, créances clients et autres créances courantes

Créances clients et autres créances

Compte tenu du cycle d'exploitation et de facturation des prestations (notamment distribution d'eau et assainissement, travaux), cette rubrique comprend :

- les facturations et situations émises au fur et à mesure de l'exécution des prestations ou des travaux (situations acceptées par le maître d'ouvrage),
- les facturations à établir correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage, ainsi que les produits à recevoir propres à l'activité eau (la période de facturation dans les métiers de l'eau est régie par des règles contractuelles).

Ces créances sont évaluées initialement à la juste valeur. Par la suite des dépréciations sont éventuellement constituées au regard des possibilités effectives de recouvrement.

Stocks et encours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition (coût moyen pondéré).

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur coût, des dépréciations sont comptabilisées.

	31 décembre 2018			31 décembre 2017
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
- Stocks	30 354	(474)	29 880	22 586
- Clients et comptes rattachés	1 111 915	(80 146)	1 031 769	987 924
- Avances et acomptes versés sur commandes	2 932		2 932	3 050
- Créances d'exploitation	76 908	(1 915)	74 993	78 775
- Créances diverses	14 583	(169)	14 414	9 755
- Charges constatées d'avance	48 467		48 467	50 528
- Charges à répartir	21 299	(21 303)	(4)	3 961
- Instruments financiers courants	0		0	0
TOTAL	1 306 458	(104 007)	1 202 451	1 156 579

	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
- Stocks	34 176	(504)	33 672	29 880
- Clients et comptes rattachés	1 169 600	(97 002)	1 072 598	1 031 769
- Avances et acomptes versés sur commandes	6 026		6 026	2 932
- Créances d'exploitation	58 123	(645)	57 478	74 993
- Créances diverses	12 714	(294)	12 420	14 414
- Charges constatées d'avance	50 478		50 478	48 467
- Charges à répartir	0	(1)	(1)	(4)
- Instruments financiers courants	0		0	0
TOTAL	1 331 117	(98 446)	1 232 671	1 202 451

Les créances clients et les autres créances courantes ont une échéance à moins d'un an.

Les créances travaux envers des collectivités faisaient l'objet jusqu'à fin 2018 de provisions pour risques lorsque nécessaire. A compter de 2019, le provisionnement de ces créances est présenté directement en moins des créances (dépréciation).

Note 10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que trésorerie passive.

	Disponibilités	VMP	Comptes courants de trésorerie	Autres comptes de trésorerie	Trésorerie active	Comptes courants de trésorerie	Concours Bancaires Courants	Trésorerie passive	Trésorerie de clôture
31 décembre 2017	27 050	100 543	15 159	208 022	350 774	16 539	4 637	21 176	329 598
Changement de périmètre	4 136		1		4 137	254		254	3 883
Reclassement en actifs et passifs détenus en vue de la vente									
Ecart de conversion	(567)	(278)			(845)	(780)		(780)	(65)
Variation	10 692	(44 385)	(2 179)	(208 022)	(243 894)	1 718	(773)	945	(244 839)
31 décembre 2018	41 311	55 880	12 981		110 172	17 731	3 864	21 595	88 577
Changement de périmètre	569				569	142	518	660	(91)
Reclassement en actifs et passifs détenus en vue de la vente									
Ecart de conversion	62	97			159	1 115	(6)	1 109	(950)
Variation	36 539	(39 401)	(5 022)		(7 884)	(9 301)	(2 306)	(11 607)	3 723
31 décembre 2019	78 481	16 576	7 959		103 016	9 687	2 070	11 757	91 259

A l'actif, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés non consolidées et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Afin qu'une valeur mobilière soit considérée comme un équivalent de trésorerie, elle doit être facilement convertible en un montant de liquidité connu et ne pas être soumise à un risque non négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières entrent dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

Au passif, la trésorerie comprend les découverts bancaires courants, les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés non consolidées, et les soldes créditeurs de banque.

Note 11 – Capitaux propres

11.1 – Capital

Le capital social de la société SAUR, qui s'élève à 101 529 000 euros au 31 décembre 2019, est constitué de 4 854 483 actions de 20,91 euro. Il est entièrement libéré.

	12/2017	Augmentation / Réduction de capital	12/2018	Augmentation / Réduction de capital	12/2019
Nombres de titres	4 854 483		4 854 483		4 854 483
Nominal en Euro	20,91		20,91		20,91
Capital en Euro	101 529 000		101 529 000		101 529 000

11.2 – Réserves consolidées

	31 décembre 2017	Variation	31 décembre 2018	Variation	31 décembre 2019
<u>Société Saur :</u>					
Report à nouveau	68 069	21 787	89 856	(49 741)	40 115
Autres réserves					
Sous-total	68 069	21 787	89 856	(49 741)	40 115
<u>Réserves consolidées :</u>					
- réserves de consolidation	24 916	66 591	91 507	92 480	183 987
- variation de juste valeur	(514)	(447)	(961)	(309)	(1 270)
Total	92 471	87 931	180 402	42 430	222 832

11.3 – Réserve de conversion

	12/2017	Variation	12/2018	Variation	12/2019
Livre Sterling	(496)	165	(331)	(1 071)	(1 402)
Zloty polonais	159	(538)	(379)	(24)	(403)
Rial saoudien	574	794	1 368	12	1 380
Peso colombien				(416)	(416)
Autres devises	(16)	1	(15)	3	(12)
Total	221	421	643	(1 496)	(853)

Note 12 – Provisions

Conformément à IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

12.1 – Provisions non courantes

Les provisions non courantes, qui ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation, incluent pour l'essentiel :

- les provisions pour obligations contractuelles,
- les provisions pour avantages au personnel (voir note 13),
- les provisions destinées à couvrir les litiges.

Obligations contractuelles de renouvellement

Dans le cadre de la gestion déléguée de services publics pour l'eau et l'assainissement, le Groupe exploite les installations appartenant aux collectivités locales, et a l'obligation contractuelle de continuité de service.

Cette obligation peut se matérialiser par le remplacement de certaines installations à l'identique. En fin de contrat, tous ces biens renouvelés sont remis à titre gratuit à la collectivité.

Il existe 3 types de clauses de renouvellement : garantie, compte, programme, étant précisé qu'un même contrat combine parfois les trois types de clauses à la fois.

1 - La garantie : engagement contractuel de maintenir en état et de remplacer si nécessaire les installations par notre groupe de manière à assurer la continuité de service. Il n'est prévu contractuellement aucun planning ni budget de renouvellement, et donc aucun remboursement à la collectivité en fin de contrat.

2 - Le compte : engagement contractuel de réaliser un certain niveau de dépenses de renouvellement. La nature et le planning prévisionnel de renouvellement ne sont pas prévus. Il est prévu à la fin du contrat de restituer à la collectivité les sommes éventuellement non dépensées.

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les obligations contractuelles d'entretien et de réparation des installations gérées au titre de contrats de service public. Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont le niveau des coûts à proprement parler et le calendrier de leur survenance. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la société considère les plus adéquates à la date de clôture.

3 - Le programme : engagement contractuel de réaliser un certain niveau de dépenses de renouvellement pour des catégories précises d'équipements et selon un planning prévisionnel précis. Il est prévu à la fin du contrat de restituer à la collectivité les sommes éventuellement non dépensées au titre des remplacements non réalisés.

Ces obligations conduisent à prendre en charge, chaque année, les provisions nécessaires, en conformité avec les dispositions fiscales en vigueur. Le Groupe comptabilise deux catégories de dettes pour renouvellement :

- une provision pour risques et charges :

celle-ci prend en compte l'estimation de la valeur de remplacement connue à la clôture de l'exercice et la durée de vie théorique des matériels. Elle n'est pratiquée que dans la mesure où le remplacement probable des biens intervient avant la fin du contrat. Elle est déterminée, pour chaque contrat, matériel par matériel. Elle est régulièrement analysée en ce qui concerne les durées moyennes de vie des équipements sur la base d'un examen statistique.

- une charge à payer pour compte et programme :

les dépenses sont constatées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Les dépenses qui ne sont pas effectuées conformément à l'obligation contractuelle annuelle (déterminée sur une base linéaire) font l'objet d'une inscription en charges à payer.

	Provisions pour obligations contractuelles (1)	Avantage au personnel à long terme (2)	Autres provisions pour charges (3)	Litiges (4)	Garanties données	Risques filiales	Autres provisions pour risques (5)	TOTAL
31 décembre 2017	115 482	80 371	20 222	4 916	2 527	21	17 457	240 996
Changement de périmètre		72	374	4 635				5 081
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente								
Variation en capitaux propres (ISA19)		(7 107)						(7 107)
Ecart de conversion		(187)	(27)	(7)				(221)
Virements de rubriques		1	1	21	(36)	(13)	33	7
Dotations	5 595	4 105	21 488	5 061	1 639	610	2 919	41 417
Reprises utilisées	(6 535)	(838)	(6 121)	(930)	(243)		(631)	(15 298)
Reprises non utilisées	(19 220)		(194)	(2 050)	(1 355)		(873)	(23 692)
31 décembre 2018	95 322	76 417	35 743	11 646	2 532	618	18 905	241 183
Changement de périmètre							379	379
Variation en capitaux propres (ISA19)		(2 849)						(2 849)
Ecart de conversion		72	164	2			(5)	233
Virements de rubriques		(4)	(7)	172	2		(6 842)	(6 679)
Dotations	878	5 310	11 591	4 337	4 986	510	127	27 739
Reprises utilisées	(6 944)	(457)	(12 942)	(1 733)	(398)		(2 131)	(24 605)
Reprises non utilisées	(637)		(8 103)	(5 092)	(1 515)		(2 553)	(17 900)
31 décembre 2019	88 619	78 489	26 446	9 332	5 607	1 128	7 880	217 501
(1) - Provisions pour renouvellement garantie	88 620			(4) - Provisions litiges clients				1 006
				- Provisions autres litiges avec le personnel				4 309
(2) - Indemnités de fin de carrière	59 629			- Provisions autres litiges				4 017
- Retraite complémentaire d'ancienneté	3 321							9 332
- Médailles d'ancienneté	15 538			(5) - Provision pour risques activité Travaux				1 943
	78 488			- Provision pour sinistres (SAUREA)				3 171
(3) - Provisions pour entretiens différés	10 882			- Autres Provisions pour risques				2 766
- Amortissements de caducité	2 268							7 880
- Autres provisions pour charges	13 297							
	26 447							

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent uniquement à la provision pour garantie de l'activité Eau France au 31 décembre 2019. Celle-ci a fait

l'objet d'une reprise de provision non utilisée de 0,6 millions d'euros en 2019 (contre 19,2 millions d'euros en 2018).

12.2 – Provisions courantes

	Provisions pour fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison	Autres provisions pour charges	Provisions pour risques chantiers	Provisions franchise accidents	Autres provisions pour risques	TOTAL
31 décembre 2017	1 215	101	687	462	3 933	36	6 434
Changement de périmètre							
Ecart de conversion			(10)				(10)
Virements de rubriques		1				(36)	(35)
Dotations	645	47	361	419	1 369		2 841
Reprises utilisées	(486)	(88)	(152)		(560)		(1 286)
Reprises non utilisées	(256)	(14)	(317)		(728)		(1 315)
31 décembre 2018	1 118	47	569	881	4 014		6 629
Changement de périmètre							
Ecart de conversion			4				4
Virements de rubriques	(1)		(212)	6 863			6 650
Dotations	721	62	370	2 710	1 419		5 282
Reprises utilisées	(278)	(47)			(468)		(793)
Reprises non utilisées	(223)		(358)	(7 608)	(1 205)		(9 394)
31 décembre 2019	1 337	62	373	2 846	3 760		8 378

Les provisions courantes sont globalement stables d'un exercice à l'autre.

Note 13 – Avantages postérieurs à l'emploi

L'évaluation des engagements relatifs aux avantages du personnel relevant de régimes à prestations définies repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont appropriées et justifiées. Cependant toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

L'évaluation et la comptabilisation de ces provisions sont réalisées conformément à la norme IAS 19 révisée, laquelle est applicable à tous les engagements de retraite, qu'ils soient contractuels, informels ou qu'ils relèvent d'usages, ainsi qu'aux médailles du travail.

Dans le Groupe, les avantages au personnel concernent principalement :

1) les engagements de retraite : évalués selon la « *méthode des unités de crédit projetées* », les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation déterminé sur la base des données historiques par métier, tranches d'âge et catégories,
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- d'un taux d'inflation,
- d'un taux de revalorisation des salaires,
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière,
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de mortalité.

Les hypothèses actuarielles sont propres à chaque pays.

Ce traitement se traduit par l'enregistrement de provisions au bilan et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

Les écarts actuariels sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global.

2) les primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté : une provision est enregistrée au bilan consolidé, et correspond aux versements probables liés aux salariés présents dans l'entreprise.

La provision est calculée :

- au fur et à mesure du temps de présence des salariés en fonction de la probabilité que ces derniers atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (probabilité dépendant de la rotation du personnel et des tables de mortalité),
- en prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées,
- en tenant compte de la probabilité que les salariés demandent la médaille,
- en tenant compte d'un taux d'actualisation.

Ce traitement se traduit également par l'enregistrement de provisions au bilan et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

13.1 – Description des régimes

Le Groupe dispose des régimes de retraite à prestations définies suivants :

- Un régime classique d'indemnités de départ en retraite qui concerne les sociétés situées en France et en Pologne. L'engagement s'élève au 31 décembre 2019 à 57,4 millions d'euros pour la France et 2,3 millions d'euros pour la Pologne
- Un régime offrant une gratification d'ancienneté (« médailles d'ancienneté ») sur le même périmètre. L'engagement s'élève au 31 décembre 2019 à 10,7 millions d'euros pour la France et à 4,8 millions d'euros pour la Pologne
- Enfin, un régime de retraite complémentaire limité et fermé depuis plusieurs années auquel ont droits certains salariés de l'ancienne société CISE (seuls 9 bénéficiaires restants à fin 2019). L'engagement s'élève au 31 décembre 2019 à 3,3 millions d'euros

A noter également, la présence d'un régime à prestation définie se rapportant à d'anciennes filiales au UK, et pour lequel aucun bénéficiaire ne travaille actuellement pour le Groupe. Il est précisé que ce fonds est fermé. L'engagement brut à ce titre s'élève à 15,6 millions de livres sterling au 31 décembre 2019, entièrement couvert par un portefeuille d'actifs à faible risque dédié aux fonds de pensions et d'une valeur de 18,6 millions de livres sterling (aucun surplus d'actif n'est reconnu).

Il n'existe aucun avantage post-emploi vis-à-vis des dirigeants dans le Groupe.

13.2 – Prestations attendues sur les 10 prochaines années pour la société Saur

	Régimes de retraite	Médailles d'ancienneté	TOTAL
Prestations 2020	878	766	1 644
Prestations 2021	1 062	673	1 735
Prestations 2022	2 495	794	3 289
Prestations 2023	2 538	695	3 233
Prestations 2024	3 040	738	3 778
Prestations 2025 / 2028	13 695	2 621	16 316

13.3 – Evolution des engagements

	Régimes de retraite	Médailles d'ancienneté	TOTAL
Dette actuarielle au 31 décembre 2017	65 229	15 142	80 371
Changement de périmètre	72		72
Coût des services			
Intérêts sur la dette actuarielle	3 753	1 004	4 757
Ecart actuariel	855	213	1 068
Prestations versées	(6 973)		(6 973)
Ecart de conversion	(915)	(1 776)	(2 691)
Virement de rubrique	(58)	(130)	(188)
Dette actuarielle au 31 décembre 2018	61 963	14 453	76 416
Changement de périmètre			
Coût des services	3 167	780	3 947
Intérêts sur la dette actuarielle	1 063	244	1 307
Ecart actuariel (1)	(2 852)		(2 852)
Prestations versées	(414)	10	(404)
Ecart de conversion	23	50	73
Virement de rubrique			
Dette actuarielle au 31 décembre 2019	62 950	15 537	78 487

(1) (Gains) / Pertes d'expérience	(3 608)
(Gains) / Pertes lié aux hypothèses financières	5 622
(Gains) / Pertes lié aux hypothèses démographiques	(4 866)
	(2 852)

La dette actuarielle au 31 décembre 2019 augmente de 2,1 millions d'euros (78,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 76,4 millions d'euros au 31 décembre 2018). Les écarts actuariels se traduisent pour leur part par un gain de 2,9 millions d'euros.

La répartition par pays de la dette actuarielle est comme suit :

Répartition par pays	Régimes de retraite	Médailles d'ancienneté	Total
France	59 930	10 022	69 952
Pologne	2 034	4 431	6 465
Dette actuarielle au 31 décembre 2018	61 964	14 453	76 417

Répartition par pays	Régimes de retraite	Médailles d'ancienneté	Total
France	60 675	10 727	71 402
Pologne	2 275	4 810	7 085
Dette actuarielle au 31 décembre 2019	62 950	15 537	78 487

Au 31 décembre 2019, la dette actuarielle (PBO, Projected Benefit Obligation) des régimes de retraite de 63 millions d'euros, tous pays confondus, se décompose en 59,6

millions d'euros au titre des prestations définies non couverts, et à 3,3 millions d'euros pour les régimes qui sont partiellement couverts (retraites complémentaires).

13.4 – Evolution des actifs du plan

Régimes de retraite	12/2019	12/2018
Valeur des placements à l'ouverture	65	57
Rendement attendu des placements		
Ecart actuariel	2	8
Cotisations employeur	388	
Prestations versées	(266)	
Valeur des placements à la clôture	189	65

Les actifs financiers se rapportent uniquement au régime de retraite complémentaire.

13.5 – Charges totales comptabilisées

	Régimes de retraite	Médailles d'ancienneté	TOTAL
Coût des services	3 753	1 004	4 757
Prestations versées	(915)	(1 776)	(2 691)
Intérêts sur la dette actuarielle	847	213	1 060
Rendement attendu des placements			
Cotisations employeur			
Charges totales comptabilisées au 31/12/2018	3 685	(559)	3 126

	Régimes de retraite	Médailles d'ancienneté	TOTAL
Coût des services	3 167	801	3 968
Prestations versées	(414)	10	(404)
Intérêts sur la dette actuarielle	1 064	244	1 308
Rendement attendu des placements			
Cotisations employeur	(388)		(388)
Charges totales comptabilisées au 31/12/2019	3 429	1 055	4 484

NB – Les charges comptabilisées sont présentées avec un signe positif dans ce tableau

13.6 – Hypothèses actuarielles

Au 31 décembre 2019, les hypothèses de taux actuariels utilisées sont les suivantes :

	France		Pologne	
	2 019	2 018	2 019	2 018
Engagements de retraite				
Taux d'actualisation	0,7 %	1,6 %	2,1 %	2,8 %
Taux de croissance des rémunérations	(a)	1 %	5,8-8 %	5,6-7,7 %
Taux d'inflation	1,7 %	2 %	2,5 %	2,5 %
Taux de rendement attendu des placements				
Médailles d'ancienneté				
Taux d'actualisation	0,30 %	1,2 %	2,1 %	2,8 %

(a) En 2019, le Groupe a procédé à une analyse des hausses de salaires observées sur les cinq dernières années par catégorie de salariés et par tranche d'âge, ce qui a permis de déterminer des taux de revalorisation plus adaptés à chaque catégorie de salariés.

durée de 13 ans pour les Indemnités de fin de carrière et de 0,3% pour une durée de 9 ans pour les médailles d'ancienneté.

La dette actuarielle est sensible aux taux d'actualisation. Ainsi, pour les sociétés situées en France, une hausse de 0.25 point du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle d'1,0 millions d'euros. A l'inverse, une baisse de 0.25 point de ce même taux entraînerait une hausse de la dette actuarielle de 2,5 millions d'euros.

Les rendements ayant servi de référence sont ceux des Corporates Bonds AA rapportés par l'indice iBoxx, ce qui donnait le 31 décembre 2019 un taux de 0,7% pour une

Note 14 – Dettes financières

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui actualise exactement le flux attendu des sorties futures de trésorerie jusqu'à l'échéance. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les parties au contrat.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passifs courants.

	Crédit à terme Saur	New Money Saur	Autres emprunts et dettes diverses	TOTAL
Dettes financières non courantes			18 420	18 420
Dettes financières courantes			605	605
31 décembre 2018			19 025	19 025
31 décembre 2017	100 013	31 519	1 252	132 784
Changement de périmètre			8 828	8 828
Reclassement en passifs détenus en vue de la vente				
Ecart de conversion				
Augmentation			10 054	10 054
Diminution	(100 013)	(31 519)	(1 109)	(132 641)
Autres variations				
31 décembre 2018			19 025	19 025

	Prêt société mère	Autres emprunts et dettes diverses (1)	TOTAL	Dettes de location (IFRS16)	TOTAL DETTES FINANCIERES
Dettes financières non courantes	8 800	26 339	35 139	75 045	110 184
Dettes financières courantes		554	554	33 639	34 193
31 décembre 2019	8 800	26 893	35 693	108 684	144 377
31 décembre 2018	8 800	10 225	19 025		19 025
Changement de périmètre		449	449	520	969
Première application				116 148	116 148
Ecart de conversion		65	65		65
Augmentation		13 432	13 432	26 211	39 643
Diminution		(1 760)	(1 760)	(34 195)	(35 955)
Autres variations (1)		4 482	4 482		4 482
31 décembre 2019	8 800	26 893	35 693	108 684	144 377

(1) - PUT sur intérêts minoritaires

14.1 – Principales caractéristiques de la dette de refinancement

La dette financière du Groupe a été entièrement remboursée ou refinancée au 30 novembre 2018.

Les lignes de crédit du Groupe SAUR sont à échéance novembre 2025 :

- Saur dispose de capacités de tirage au travers d'une ligne facilité CAPEX de 160 m€ et d'une ligne de Crédit Renouvelable (financement du BFR) d'un montant de 100 m€. Ces deux nouvelles lignes sont entièrement non utilisées au 31 décembre 2019 (tout comme à fin 2018).

L'ensemble de ces lignes servent un intérêt cash variable (base Euribor). Les lignes non utilisées font l'objet d'une commission de non-utilisation.

14.2 – Dettes financières par échéance

	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières	35 693	554	35 139	-
Dettes de locations (IFRS16)	108 684	33 639	48 976	26 069
TOTAL	144 377	34 193	84 115	26 069

La dette refinancée au 30 novembre 2018 est à échéance de novembre 2025.

La dette à moins d'un an est essentiellement constituée d'intérêts courus.

La portion de dette comprise 1 et 5 ans provient pour l'essentiel de différents emprunts opérationnels portés par les filiales.

14.3 – Dettes financières par nature de taux et par devise

Compte tenu de la politique de couverture du Groupe, la répartition des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes à taux fixe	100,0%	99,7%
Dettes à taux variable		0,3%

La dette à taux fixe inclut la dette locative issue du retraitement IFRS 16.

L'intégralité des dettes financières inscrites au bilan sont libellées en euros.

14.4 – Variation de l'endettement net

	31 décembre 2017	Flux de la période	31 décembre 2018
Trésorerie actif	350 774	(240 602)	110 172
Trésorerie passif	(21 176)	(419)	(21 595)
Trésorerie nette (a)	329 598	(241 021)	88 577
Dettes financières non courantes	128 192	(109 772)	18 420
Dettes financières courantes	4 592	(3 987)	605
Instruments financiers nets à la juste valeur	(2)	2	
Endettement brut (b)	132 782	(113 757)	19 025
Endettement net (b) - (a)	(196 816)	127 264	(69 552)

	31 décembre 2018	Flux de la période	31 décembre 2019
Trésorerie actif	110 172	(7 156)	103 016
Trésorerie passif	(21 595)	9 838	(11 757)
Trésorerie nette (a)	88 577	2 682	91 259
Dettes financières non courantes	18 420	16 719	35 139
Dettes financières courantes	605	(51)	554
Instruments financiers nets à la juste valeur (1)			
Endettement brut (b)	19 025	16 668	35 693
Endettement net (b) - (a)	(69 552)	13 986	(55 566)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Endettement brut	16 668	(113 757)
Éléments non cash		
Variation des dettes de locations financement, crédit bail et IFRS16	(142 803)	(1 029)
Entrée de périmètre	(969)	-8471
Amortissements des charges à répartir	4 099	
Instruments financiers	(3 020)	
PUT	(4 526)	
Autres éléments non cash	(1 654)	124
Variation des dettes financières dans le TFT	(132 205)	(123 133)

Note 15 – Autres passifs courants

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avances et acomptes reçus	355 343	318 875
Fournisseurs et comptes rattachés	302 744	290 618
Dettes aux collectivités	592 801	575 112
Autres dettes	271 693	266 537
Produits constatés d'avance	60 430	72 137
TOTAL DES AUTRES PASSIFS COURANTS	1 583 011	1 523 279

Les dettes aux collectivités correspondent aux taxes et redevances collectées auprès des usagers et à reverser à ces dernières.

Note 16 – Impôts différés actifs et passifs

Conformément à l'approche prévue par IAS 12, les impôts différés sont constatés pour les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passif, et sont calculés selon la méthode du report variable société par société.

Ces différences temporelles sont :

- soit sources d'impositions futures : (impôts différés passifs) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ;
- soit sources de déductions futures : (impôts différés actifs) et concernent principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement ;

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable :

- que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ;
- ou que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Pour le calcul des impôts différés, l'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en compte dans l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

16.1 – Evolution des impôts différés

	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	TOTAL
Impôts différés au 31 décembre 2017	19 681	352	19 329
Variations en résultat	(958)	(827)	(131)
Variations en capitaux propres	(1 674)		(1 674)
Variations en capitaux propres IFRIC 12 Retraité	197	9 864	(9 667)
Variation de périmètre			
Ecarts de conversion	(51)	2	(53)
Compensation et reclassements IDA / IDP	694	694	
Impôts différés au 31 décembre 2018	17 889	10 085	7 804
Variations en résultat	1 680	(1 462)	3 142
Variations en capitaux propres	(471)	238	(709)
Variation de périmètre	294		294
Reclassement en actifs et passifs destinés à la vente			
Ecarts de conversion	11	(21)	32
Compensation et reclassements IDA / IDP	417	6 129	(5 712)
Impôts différés au 31 décembre 2019	19 820	14 969	4 851

Le reversement des différences temporelles du Groupe étant en grande partie à moyen/long terme, le taux d'impôt sur les sociétés retenu pour le calcul des impôts différés s'est élevé à 25,83% au 31 décembre 2019 (identique à celui du 31 décembre 2018). Il s'agit du taux

d'impôt en vigueur en France à horizon 2022 (25%) majoré de la contribution additionnelle (confirmé par la loi de finances 2020 article 39).

16.2 – Ventilation des impôts différés par nature

Impôts différés actifs	12/2019	12/2018
Engagements sociaux (IAS 19)	15 709	15 534
Déficits fiscaux reportables	1 268	1 268
Différences temporelles	4 986	4 897
Autres impôts différés actifs	6 412	5 162
Honoraires de refinancement		
Compensation IDA / IDP	(8 555)	(8 972)
Total	19 820	17 889

Impôts différés passifs	12/2019	12/2018
Réévaluation immobilisation corp.	3 035	3 638
Actualisation provision garantie	4 390	4 390
Réévaluation Emalsa	15 793	10 878
Autres impôts différés passifs	306	151
Compensation IDA / IDP	(8 555)	(8 972)
Total	14 969	10 085

Note 17 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées (non poursuivies).

En particulier, elle impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, elle impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Enfin, doivent être mentionnés, soit dans l'état des flux de trésorerie, soit dans les notes annexes, les flux des activités non poursuivies constituant des flux des activités opérationnelles, des flux des activités d'investissement et des flux des activités de financement.

17.1 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs liés aux activités en cours de cession sont présentés séparément sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe.

Au 31 décembre 2019, sont notamment présentés en actifs disponibles à la vente des participations minoritaires dans des filiales en cours de cession.

17.2 – Activités non poursuivies

Non applicable au Groupe au cours des deux derniers exercices (le dernier positionnement de la sorte remonte à 2017 avec la cession de l'activité Propreté).

Note 18 – Droit d'utilisations des contrats de location

Les impacts détaillés de la première application d'IFRS 16 au sein du Groupe au 1er janvier 2019 sont les suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2018 Publié	Impacts IFRS 16	1er janvier 2019 Retraité
ACTIF			
Goodwill	373 320	-	373 320
Immobilisations incorporelles	271 956	-	271 956
Droit d'utilisation (IFRS16)	108 186	-	108 186
Immobilisations corporelles	194 802	116 811	311 613
Participations dans les co-entreprises	14 401	-	14 401
Actifs financiers non courants	25 418	-664	24 754
Impôts différés actifs	19 820	-	19 820
ACTIFS NON COURANTS	1 007 903	116 147	1 124 050
Stocks et encours	33 672	-	33 672
Clients et comptes rattachés	1 072 598	-	1 072 598
Autres actifs courants	126 401	-	126 401
Trésorerie et équivalent de trésorerie	103 016	-	103 016
Instruments financiers courants	0	-	0
Actifs détenus en vue de la vente	20 842	-	20 842
ACTIFS COURANTS	1 356 529	0	1 356 529
TOTAL ACTIF	2 364 432	116 147	2 480 579
PASSIF			
Capital social	101 529	-	101 529
Réserves consolidées	222 832	-	222 832
Résultat de l'exercice - part du Groupe	30 350	-	30 350
Réserve de conversion	(853)	-	-853
CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)	353 858	-	353 858
Participations ne donnant pas le contrôle	26 789	-	26 789
CAPITAUX PROPRES	380 647	-	380 647
Provisions non courantes	139 014	-	139 014
Provisions pour retraites et obligations assimilées	78 487	-	78 487
Dettes financières non courantes	110 184	104 249	214 433
Autres passifs non courants	3 792	-	3 792
Impôts différés Passifs	14 969	-	14 969
PASSIFS NON COURANTS	346 446	104 249	450 695
Provisions courantes	8 378	-	8 378
Dettes financières courantes	34 193	-	34 193
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	2 070	11 898	13 968
Comptes courants filiales	9 687	-	9 687
Autres passifs courants	1 583 011	-	1 583 011
Passifs détenus en vue de la vente	0	11 898	11 898
PASSIFS COURANTS	1 637 339	11 898	1 637 339
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	2 364 432	116 147	2 480 579

Les droits d'utilisation issus de l'application de la norme IFRS au sein du Groupe au 1er janvier 2019 se rapportent aux actifs sous-jacents suivants :

	Immobilier	Véhicules	Autres	TOTAL
BRUT				
1er janvier 2019	73 897	42 497	417	116 811
Changement de périmètre	171	433		604
Investissements et autres augmentations	6 637	19 593	13	26 243
Cessions et réductions diverses	(80)			(80)
Ecart de conversion	(2)	5		3
Virements de rubriques et autres				
31 décembre 2019	80 623	62 528	430	143 581
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
1er janvier 2019				
Changement de périmètre	(5)	(81)		(86)
Cessions et réductions diverses	4			4
Dotations et reprises	(12 541)	(22 547)	(223)	(35 311)
Ecart de conversion		(2)		(2)
Virements de rubriques et autres				
31 décembre 2019	(12 542)	(22 630)	(223)	(35 395)
III - VALEUR COMPTABLE NETTE				
Valeur nette première application IFRS16	73 897	42 497	417	116 811
Valeur nette au 31 décembre 2019	68 081	39 898	207	108 186

Note 19 – Chiffre d'affaires et produits des activités ordinaires

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les produits liés aux métiers suivants :

- Eau,
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Eau

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement (chiffre d'affaires dit « en compteur »). Cette estimation d'eau « en compteur » à la clôture est réalisée à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Sur les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

Il convient par ailleurs de noter que les redevances et les taxes collectées au profit des collectivités locales sont exclues du chiffre d'affaires dès lors que le Groupe ne supporte pas le risque de recouvrabilité auprès d'un tiers.

Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service

Le chiffre d'affaires des contrats de construction, qui portent sur la conception et la construction des équipements nécessaires au traitement et à la distribution de l'eau, est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement dans le respect des dispositions d'IFRS 15.

Le chiffre d'affaires, généré par les prestations de construction effectuées par le Groupe, est mesuré à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir dès lors que le total des produits et charges liés à la construction ainsi que le niveau d'avancement peuvent être déterminés de manière fiable.

Le pourcentage de l'avancement est déterminé par le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés du contrat.

Lorsque le total des coûts du contrat est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge par la constatation d'une provision pour perte à terminaison, indépendamment du degré d'avancement.

Les paiements partiels reçus, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Depuis la cession de l'activité Propreté en 2017, le Groupe s'est recentré pour devenir un « pure player » des métiers de l'eau, où il y réalise la totalité de son chiffre d'affaires.

	12/2019	En % du CA total	12/2018	En % du CA total
France + DOM	1 314 233	87,8%	1 214 352	89,3%
International	183 422	12,2%	145 338	10,7%
TOTAL	1 497 655	100%	1 359 690	100%

Produits des activités ordinaires

Subventions

La comptabilisation des subventions est différente selon leur nature :

- subventions d'investissement liées aux actifs corporels : elles sont comptabilisées en « Produits constatés d'avance » et sont constatées en résultat au même rythme que l'amortissement de l'actif auquel elles sont adossées, sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels courants ».
- subventions d'exploitation : par définition, elles sont rattachées à des éléments opérationnels et, à ce titre, comptabilisées sur la rubrique « Autres produits des activités ordinaires ».

	12/2019	12/2018
Chiffre d'affaires	1 497 655	1 359 690
Subventions d'exploitation	3 457	3 410
Produits de recouvrement vente d'eau	5 488	5 548
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres produits des activités ordinaires	8 945	8 958
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 506 600	1 368 648

Note 20 – Autres produits et charges opérationnels courants

	12/2019	12/2018
Redevances pour concessions, brevets	(8 792)	(307)
Pertes irrécouvrables	(8 419)	(7 304)
Charges de restructurations	(18 107)	(14 908)
Autres produits et charges opérationnels courant	(44 045)	(9 560)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION COURANTS	(79 363)	(32 079)

Le poste inclut principalement d'une part l'ensemble des charges liées aux mesures salariales annoncées à l'occasion du rachat du Groupe par EQT en 2018 (les provisions dotées en 2018 pour environ -23 millions d'euros faisant l'objet de reprises dans la ligne « Dotations nettes aux provisions ») et d'autre part les dépenses non récurrentes relatives à la mise en œuvre effective des changements d'organisation (honoraires de cabinets conseils pour environ -14 millions d'euros) et de dépenses supportées à l'occasion des acquisitions de sociétés (-3 millions d'euros).

Note 21 – Autres produits et charges opérationnels non courants

	12/2019	12/2018
- Opérations Argentine	(852)	(1 056)
- Coût hors activité fond de pension UK fermé	303	(627)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANT	(549)	(1 683)

Note 22 – Résultat financier

Les charges de l'endettement financier net comprennent :

- les intérêts (payés ou courus non échus à payer) sur les emprunts, calculés selon la méthode du coût amorti,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement,
- les produits ou charges d'intérêts liés à la trésorerie,
- les revenus et les résultats de cession des valeurs mobilières de placement

Les autres produits et charges financiers comprennent pour l'essentiel les revenus de créances financières, les dividendes reçus de sociétés non consolidées, les résultats de change et les pertes de valeur sur actifs financiers.

	12/2019	12/2018
Charges d'intérêts sur dettes financières	(1 434)	(6 667)
Charges d'intérêts IFRS16	(3 083)	(368)
Produits et charges d'intérêts liés à la trésorerie	197	307
Amortissement de la commission d'arrangement	(1 940)	(1 415)
Charges de l'endettement financier net	(6 260)	(8 143)
Dotations et reprises de provisions	(1 140)	(1 015)
Différence de change	1 427	(973)
Produits de participation	183	195
Autres intérêts et charges assimilés hors endettement	239	(221)
Variation des instruments financiers	0	0
Autres produits et charges financières	709	(2 014)
RESULTAT FINANCIER	(5 551)	(10 157)

Note 23 – Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôts différés.

Les différences temporelles déductibles et les déficits fiscaux donnent lieu à la constatation d'impôts différés actifs dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années postérieures. Les différences temporelles imposables donnent lieu à la constatation d'impôts différés passifs.

Décomposition de la charge nette d'impôts

Au 31 décembre 2019, la charge d'impôt comptabilisée en résultat s'élève à -21,1 millions d'euros contre -13,9 millions d'euros en 2018.

La charge d'impôt se décompose de la façon suivante :

	France	Etranger	12/2019	12/2018
Impositions exigibles	(13 472)	(1 957)	(15 429)	(14 038)
Impositions différées	1 664	1 438	3 102	(131)
Impôts sur distribution	271	(507)	(236)	190
CVAE	(8 543)		(8 543)	(8 757)
TOTAL (charge) produit	(11 537)	(1 026)	(21 106)	(22 736)

Le passage de l'impôt théorique au taux en vigueur à la charge d'impôt s'explique par :

	12/2019	12/2018
Résultat net consolidé - part du Groupe	30 350	38 706
Intérêts minoritaires	3 723	2 561
Charge (produit) d'impôt courant	21 106	13 979
Résultat des sociétés mises en équivalence	(7 746)	(5 836)
Résultat avant impôt	47 433	49 410
(Charge) Produit d'impôt théorique à 34,43%	(16 331)	(17 012)
CICE		3 868
Différences permanentes	2 266	2 654
IDA non activés sur pertes fiscales (1)	(5 220)	(8 033)
Autres impôts	99	(189)
Utilisation des reports déficitaires	2 845	107
Différentiel de taux	(4 764)	4 628
(Charge) produit d'impôt	(21 106)	(13 978)
(1) IDA non activés sur :		
- perte fiscale	(4 212)	(7 175)
- annulation des IDA reconnus antérieurement	(6)	138
- pertes fiscales des filiales étrangères	(1 150)	(996)
- pertes fiscales des filiales en France	148	
IDA non activés sur pertes fiscales (1)	(5 220)	(8 033)

Note 24 – Instruments financiers de couverture

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence sur leur compte de résultat, des variations de cours de change, de taux d'intérêt et des prix des matières premières.

Les instruments de couverture utilisés au sein du Groupe doivent avoir pour objectifs :

- de faire partie des instruments autorisés ;
- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture ;
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang, dans le cadre des règles AFB et ISDA ;
- et de ne présenter aucun risque de non liquidité en cas de retournement éventuel.

Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur.

Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées directement dans l'état du résultat net global pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux futurs. Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Conformément à IAS 39, la variation de la valeur intrinsèque est comptabilisée directement dans les capitaux propres, alors que la variation de la valeur temps est considérée comme un dérivé non documenté en couverture, comptabilisé en résultat financier de la période.

Risque de taux

	31/12/2019	A moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 5 ans
Swaps de taux					
- sur actifs financiers					
- sur passifs financiers (capital couvert)	14 005		573		13 432
Caps / floors					
- sur actifs financiers					
- sur passifs financiers					
TOTAL	14 005		573		13 432

La gestion du risque de taux du Groupe consiste à couvrir une partie de la part variable de la dette financière en tenant compte de sa maturité.

Des swaps de taux ont été mis en place sur la dette portée par Grim'eau.

Risque de change

Le Groupe est exposé à la marge aux fluctuations des cours de change via ses achats et ses recettes en devises étrangères au travers de ses filiales opérationnelles.

Au 31 décembre 2019, le groupe n'a aucune couverture de change existante.

Risque matières premières

Saur est exposée sur sa partie de consommation d'essence aux fluctuations du cours du baril de pétrole. Ces fluctuations sont toutefois prises en compte dans les mécanismes contractuels de révision des prix avec les clients.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou un débiteur viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'exposition du Groupe au risque de contrepartie peut résulter principalement :

- d'investissements financiers réalisés soit pour placer des excédents de trésorerie, soit pour couvrir des engagements sociaux postérieurs à l'emploi ;
- de contrats de couverture ayant pour contrepartie des établissements financiers.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie par des procédures limitant le choix des contreparties à des banques et établissements financiers de premier rang. Ce risque de contrepartie est géré au niveau de la Direction Financements Trésorerie qui centralise les positions de trésorerie et les couvertures des entités du Groupe.

Note 25 – Engagements

25.1 – Engagements liés au financement du Groupe

Dettes financières

Le montant et l'échéancier des dettes financières du Groupe au 31 décembre 2019 sont donnés dans la note 14.2.

Nantissements dans le cadre du refinancement du 30 novembre 2018 de Saur

Concernant Saur, Saur International, Saur Relais et Stereau, sont également nanties toutes participations que ces sociétés détiendraient sur une « Société Importante » au sens de la convention de crédit (c'est-à-dire représentant au moins 5% de l'EBITDA consolidé ou du total des immobilisations corporelles du Groupe HIME).

Engagements de financement reçus

Le Groupe SAUR dispose d'une ligne de facilité CAPEX de 160 millions d'euros et d'une ligne de Crédit Renouvelable de 100 millions d'euros au 31 décembre 2019, entièrement non utilisées à cette date.

25.2 – Engagements contractuels d'investissement

Dans le cadre des contrats de service public conclus avec l'entité publique, le Groupe peut être amené/engagé à réaliser des investissements portant sur des infrastructures qui seront ensuite exploitées et rémunérées dans le cadre du contrat.

Les investissements afférents à la construction et à l'amélioration du réseau concédé (appelés « travaux

50

concessifs ») sont examinés au regard de l'interprétation IFRIC 12. Le montant des travaux concessifs contractualisé sur la durée des contrats et non encore réalisé est estimé à environ 76 millions d'euros au 31 décembre 2019.

25.3 – Engagements liés aux contrats de location

Le montant et l'échéancier des engagements du Groupe au titre des contrats de location, qu'ils soient simples ou de location-financement, sont indiqués dans la note 18.

25.4 – Engagements donnés au titre des activités opérationnelles

Garanties maison-mère

Le Groupe accorde des engagements de garantie maison-mère au bénéfice de certaines de ses filiales ou participations situées hors de France et afin de permettre la poursuite ou le développement de leurs activités opérationnelles.

Le montant total garanti au 31 décembre 2019 s'élève à 22,4 millions d'euros et se rapporte principalement aux engagements suivants :

- Saur a émis une garantie maison-mère en faveur de Scotia Water Dalmuir Ltd d'un montant équivalent à 10,1 millions d'euros à fin 2019 dans le cadre de la construction, l'exploitation et la maintenance d'une usine de traitement des eaux usées en Ecosse. Elle a été émise pour le compte de Saur Glasgow Services afin de garantir les obligations de cette

dernière au titre du contrat d'exploitation et maintenance (échéance 15/06/2026).

- Saur a également émis une garantie maison mère de 6 millions d'euros en faveur de Bankia pour contre-garantir la ligne de garantie bancaire que la banque met à disposition de sa filiale espagnole Gestagua pour ses contrats locaux.
- Saur International a émis une garantie maison mère pour sa filiale MaSa afin de contre-garantir les lignes de crédits bancaires et d'émissions de garanties que lui a accordées la Banque Saudi Fransi dans le cadre de ses contrats opérationnels en Arabie Saoudite. Cette garantie s'élève à l'équivalent de 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.
- Saur a également émis une garantie maison mère d'un montant de 2,2 millions d'euros à sa sous-filiale Saur ICC, afin de garantir les obligations de cette dernière au titre de son contrat de prestations de service pour la ville de La Mecque Taïf signé en août 2010 avec la National Water Company. Ce contrat étant terminé, la main levée devrait intervenir au cours de 2020.

	12/2019	à moins de 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	12/2018
Garanties maison-mère accordée	22 351	6 301		16 050	22 042

Garanties bancaires

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est amené à accorder des garanties bancaires. Il s'agit de garanties données au titre de contrats et de marchés, notamment des cautions de soumission sur appels d'offres, des cautions de restitution d'acomptes, des garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Les engagements donnés à ce titre s'élèvent à 124,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 115,3 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Autres garanties

Le groupe accorde dans le cadre de ses opérations courantes des garanties décennales ou de bonne fin qui ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique, sauf s'il s'avère que ces dernières pourraient donner lieu au versement de sommes quelconques par le Groupe. Dans ce cas, elles donnent lieu à constitution de provisions pour risques et charges.

Note 26 – Honoraires des commissaires aux comptes

	MAZARS	KPMG	Ernst & Young	Autres	TOTAL
Audit					
Commissariat aux comptes	25	376	514	100	1 015
Autres missions					
Autres prestations					
TOTAL AU 31/12/2019	25	376	514	100	1 015

Note 27 – Effectifs

Au 31 décembre 2019, les effectifs dans les différents pays du Groupe sont les suivants (y compris les effectifs des co-entreprises) :

Personnel des sociétés en intégration globale et proportionnelle		12/2019	12/2018
EUROPE			
	France	7 647	7 381
	Antilles	158	163
	Réunion	184	181
	Mayotte	276	252
	Grande Bretagne	24	22
	Espagne	854	829
	Pologne	606	567
AUTRES			
	Arabie Saoudite	1 179	1 318
	Chypre	14	14
	Colombie	302	-
TOTAL		11 244	10 727

Note 28 – Rémunération des dirigeants et des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures perçues des sociétés françaises et étrangères par les membres du comité exécutif du Groupe s'élève à 5 286 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Note 29 – Principaux taux de conversion

Devises	Taux de clôture au 31/12/2019	Taux moyen sur l'exercice 2019	Taux de clôture au 31/12/2018	Taux moyen sur l'exercice 2018
Livre sterling	1,175364	1,139772	1,117905	1,130300
Zloty polonais	0,234918	0,232732	0,232482	0,234681
Peso argentin	0,014866	0,018577	0,023186	0,030383
Rial saoudien	0,237344	0,238172	0,232699	0,225789
Peso colombien	0,000271	0,000272	0,000269	0,000287

Note 30 – Dividendes

A la date d'établissement de ces comptes, aucun dividende n'est prévu d'être distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Note 31 – Liste des sociétés consolidées

Société et adresse	N° Siren	Méthode de consolidation	% de détention directe et indirecte	
			31/12/2019	31/12/2018
SAUR SAS 92 - ISSY LES MOULINEAUX	339 379 984	IG	Mère	Mère
ACCM EAU 13 - Salon-de-Provence	815 356 977	IG	100,0%	100,0%
ACCM ASSAINISSEMENT 13 - Salon-de-Provence	815 357 033	IG	100,0%	100,0%
ALLIANCE ENVIRONNEMENT 30 LES SALLES DU GARDON	538 019 670	IG	100,0%	100,0%
ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION 34 LUNEL	489 533 059	IG	100,0%	100,0%
APA 13 - Salon-de-Provence	788 938 784	IG	100,0%	100,0%
AQUEO 77 SERRIS	834 353 153	IG	65,0%	65,0%
ASUR 78 - Maurepas	428 565 741	IG	100,0%	100,0%
SEE BAYOL 65 - Ibos	309 868 917	IG	100,0%	100,0%
BECLEM 95-Cergy Pontoise	520 423 807	IG	100,0%	100,0%
BGEH (Blue Green European Holding) 92 - ISSY LES MOULINEAUX	413 303 298	IG	100,0%	100,0%
BGRH (Blue Green Restauration Hôtellerie) 95-Cergy Pontoise	414 310 201	IG	100,0%	100,0%
BIOVALOR 26 - Pont de l'Isère	452 041 122	IG	100,0%	100,0%
BLUE GREEN SAS 95-Cergy Pontoise	344 206 511	IG	100,0%	100,0%
BLUE GREEN GOLF DE LYON CHASSIEU 69 - LYON	814 375 291	IG	100,0%	100,0%
BLUE GREEN Saint Quentin 95-Cergy Pontoise	413 440 983	IG	100,0%	100,0%
BLUE GREEN PAU ARTIGUELOUVE 95-Cergy Pontoise	413 440 959	IG	100,0%	100,0%
BOOKANDGOLF 92 - ISSY LES MOULINEAUX	528 371 925	IG	100,0%	100,0%
CALITI - SEMOP 78 - SAINT GERMAIN EN LAYE	878 892 710	ME	51,0%	NA
CAMPINGS DE VANNES 31 - BALMA	532 984 796	IG	100,0%	100,0%
CANONGE ET BIALLEZ 30 SAINT MARTIN DE VALGALGUES	423 602 713	IG	100,0%	100,0%
CBSE 03 - Vichy	352 256 473	ME	50,0%	50,0%
CER (Cie des Eaux de Royan) 17 - Vaux sur mer	715 550 091	IG	83,6%	83,6%
CERA (Compagnie d'Environnement Royan Atlantique) 17 - VAUX SUR MER	850 690 470	IG	83,6%	NA
CITEC ASSAINISSEMENT 34 ST ANDRE DE SANGONIS	430 417 436	IG	100,0%	100,0%
CDE (Cie Dinardaise des Eaux) 35 - Dinard	380 193 292	IG	100,0%	100,0%

Société et adresse	N° Siren	Méthode de consolidation	% de détention directe et indirecte	
			31/12/2019	31/12/2018
CGSP	330 713 959	IG	100,0%	100,0%
97 - Basse Terre				
CISE REUNION	342 305 554	IG	100,0%	100,0%
97 - Saint-Denis de la Réunion				
CISE TP	428 561 740	IG	100,0%	100,0%
92 - ISSY LES MOULINEAUX				
EAU DE DINAN	843 195 066	ME	60,0%	NA
22 - DINAN				
EAU DE GARONNE	844 291 542	IG	100,0%	100,0%
47000 - Agen				
ECOSTATION	789 877 776	IG	100,0%	100,0%
69 - Limonest				
EDM (Electricité de Mayotte)	099 380 495	ME	25,0%	25,0%
97 - Mayotte				
EVJ-SCET	379 818 487	IG	100,0%	100,0%
26 - Chatuzange le Goubet				
FLOWER SAS	492 355 508	IG	100,0%	100,0%
31 - Balma				
FLOWER EXPLOITATION CAMPINGS	512 445 883	IG	100,0%	100,0%
31 - Balma				
FORMULE-GOLF	379 379 357	IG	100,0%	100,0%
95-Cergy Pontoise				
FORMULE-GOLF LA MEJANNE	838 197 358	IG	100,0%	100,0%
95-Cergy Pontoise				
FINPEX	347 882 953	IG	100,0%	100,0%
92 - ISSY LES MOULINEAUX				
GEM	539 047 951	IG	100,0%	100,0%
82 - Montauban				
GESAV	815 333 190	IG	100,0%	100,0%
59 - Valenciennes				
GOLF DE SAINT LAURENT SEMOP	839 206 950	IG	56,0%	56,0%
54 PLOEMEL				
GOLF DE ROCHEFORT OCEAN	849 292 982	IG	100,0%	NA
17- Saint Laurent de la préé				
GOLF ESPACE	341 047 975	IG	100,0%	100,0%
95-Cergy Pontoise				
GRIM EAU	838 299 469	IG	100,0%	100,0%
13 Salon de Provence				
GRIM HOLD	838 404 416	IG	100,0%	100,0%
92 - ISSY LES MOULINEAUX				
Société du GOLF de Dunkerque	539 289 504	IG	100,0%	100,0%
95-Cergy Pontoise				
Société du GOLF du Grand Rodez	538 729 963	IG	100,0%	100,0%
95-Cergy Pontoise				
GOLF de Sainte Maxime	344 337 514	IG	99,96%	99,96%
95-Cergy Pontoise				
IMAGEAU	504 316 597	IG	100,0%	100,0%
34 - Clapiers				
HYDROSERVICES DE L'OUEST	351 663 794	IG	100,0%	100,0%
56 - Theix				
LES ONDINES	524 522 539	IG	80,0%	80,0%
46 - Souillac sur Dordogne				
MACHEIX VIDANGE ASSAINISSEMENT	437 630 304	IG	100,0%	100,0%
19 - Malemort sur Corrèze				
ODANA	879 462 158	IG	100,0%	NA
22 - PLUDUNO				

Société et adresse	N° Siren	Méthode de consolidation	% de détention directe et indirecte	
			31/12/2019	31/12/2018
SATEG 65 - Ibos	672 780 426	IG	100,0%	100,0%
SAUR ACHATS 31 - Balma	522 274 133	IG	100,0%	100,0%
SAUR INTERNATIONAL 92 - ISSY LES MOULINEAUX	383 056 033	IG	100,0%	100,0%
SAUR LOISIRS 92 - ISSY LES MOULINEAUX	431 941 616	IG	100,0%	100,0%
SAUR RELAIS 92 - ISSY LES MOULINEAUX	384 814 810	IG	100,0%	100,0%
SAUR SMART WATER 92 - ISSY LES MOULINEAUX	878 969 997	IG	100,0%	NA
SAINT AFF'O SEMOP 12 SAINT AFFRIQUE	834 048 936	IG	55,0%	55,0%
SEBRIE 77 - Magny le Hongre	353 502 917	IG	65,0%	65,0%
SEDUD 22 - Dinan	389 469 826	ME	50,0%	50,0%
SE3R 87 - Isle	824 190 516	IG	100,0%	100,0%
SEP ECOSSIERNES 44-Saint-Nazaire	520 600 479	ME	35,0%	35,0%
SEP GEDEC 92 - ISSY LES MOULINEAUX	602 011 918	IP	50,0%	50,0%
SEP GEPUR 92 - ISSY LES MOULINEAUX	811 826 874	IP	49,9%	49,9%
SEP GRANDE MOTTE La Grande Motte	538 680 224	ME	50,0%	50,0%
SEP GRESILLONS II 78510 Triel sur seine	508 573 730	ME	47,5%	47,5%
SEP LIVERY 56 - Vannes	484 531 934	ME	45,0%	45,0%
SEPIG 44 - La Baule	542 080 486	IG	89,8%	89,8%
SEPIG ATLANTIQUE EAU SAS 44 - La Baule	507 922 763	IG	89,8%	89,8%
SGEF 42 - La Fouillouse	514 130 392	IG	100,0%	100,0%
SHGS 95-Cergy Pontoise	380 189 092	IG	100,0%	100,0%
SMDS 97 - Martinique	322 078 775	IG	100,0%	100,0%
SNC LES COLLINES 92 - ISSY LES MOULINEAUX	440 220 689	IG	100,0%	100,0%
STESAUR 42 - MONTBRISON	602 011 918	IG	100,0%	100,0%
STEREAU 92 - ISSY LES MOULINEAUX	602 011 918	IG	100,0%	100,0%
SUDEAU 97 - Saint Denis de la Réunion	802 080 267	IG	100,0%	100,0%
TECHNI VISION 26 - Chatuzange le Goubet	432 762 375	IG	100,0%	100,0%
TERRE DES TROIS FRERES 97 - Saint Denis de la Réunion	535 244 255	IG	100,0%	100,0%
VERT FOREZ 95-Cergy Pontoise	529 361 560	IG	100,0%	100,0%

Société et adresse	Méthode de consolidation	% de détention directe et indirecte	
		31/12/2019	31/12/2018
Sociétés exerçant leur activité au Luxembourg			
SAUREA Luxembourg	IG	100,0%	100,0%
Sociétés exerçant leur activité en Espagne			
EMALSA Las Palmas - CANARIES	IG	66,0%	66,0%
GESTAGUA Madrid - Espagne	IG	100,0%	100,0%
NUINSA Las Palmas - CANARIES	IG	100,0%	100,0%
SERCANARIAS Las Palmas - CANARIES	IG	100,0%	100,0%
Sociétés exerçant leur activité en Pologne			
SAUR KONSTANCJA POLOGNE	IG	100,0%	100,0%
SAUR HORYZONT POLOGNE	IG	100,0%	100,0%
SAUR POLSKA POLOGNE	IG	100,0%	100,0%
SEPARATOR POLOGNE	IG	100,0%	NA
SNG (SAUR Neptun Gdansk) Gdansk - POLOGNE	IG	51,0%	51,0%
Sociétés exerçant leur activité en Grande-Bretagne			
ECOVERT GROUP 1 Park Row - Leeds - LS1 5 AB - ROYAUME UNI	IG	100,0%	100,0%
SAUR SERVICES GLASGOW 1 Park Row - Leeds - LS1 5 AB - ROYAUME UNI	IG	100,0%	100,0%
SAUR UK 1 Park Row - Leeds - LS1 5 AB - ROYAUME UNI	IG	100,0%	100,0%
STEREAU UK 1 Park Row - Leeds - LS1 5 AB - ROYAUME UNI	IG	100,0%	100,0%
RIVENTA UK Cornwall - ROYAUME UNI	IG	51,0%	NA
Sociétés exerçant leur activité en Argentine			
AGUAS DE MENDOZA Mendoza - ARGENTINE	IG	100,0%	100,0%
INVERSORA DEL ACONCAGUA Mendoza - ARGENTINE	ME	24,2%	24,2%
INVERSORAS DE MENDOZA Mendoza - ARGENTINE	ME	33,3%	33,3%
OBRAS SANITARIAS MENDOZA Mendoza - ARGENTINE	ME	32,1%	32,1%

Société et adresse	Méthode de consolidation	% de détention directe et indirecte	
		31/12/2019	31/12/2018
Sociétés exerçant leur activité en Colombie			
SAUR COLOMBIA COLOMBIE	IG	100,0%	NA
NAUNET COLOMBIE	IG	84,2%	NA
AGUAS DEL SUR DEL ATLANTICO COLOMBIE	ME	42,1%	NA
AGUAS DEL ARACATACA COLOMBIE	IG	79,9%	NA
AGUAS DE LA PENINSULA COLOMBIE	IG	84,2%	NA
AQUAMAG COLOMBIE	IG	84,2%	NA
AGUAS DEL ALBANIA COLOMBIE	IG	75,7%	NA
Sociétés exerçant leur activité en Arabie saoudite			
SAUR INTERNATIONAL CONCERTED COMPANY Arabie saoudite	IG	70,0%	70,0%
MASA Arabie saoudite	ME	49,0%	49,0%
SAUR SAUDI ARABIA Arabie saoudite	IG	100,0%	100,0%
Sociétés exerçant leur activité au Sénégal			
STEREAU SENEGAL Sénégal	IG	100,0%	100,0%
Sociétés exerçant leur activité à Chypre			
STERIAC Chypre	IG	80,0%	80,0%
STEREAU IACOUVOU Chypre	ME	50,0%	50,0%
Sociétés exerçant leur activité à Bahreïn			
SAUR INTERNATIONAL BAHREIN Barheïn	Liquidation	0,0%	100,0%
Sociétés exerçant leur activité en suisse			
STEREAU SUISSE 1207 - GENEVE	IG	100,0%	NA

SAUR S.A.S.

Siège Social : 11 Chemin de Bretagne – 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Société par Actions Simplifiée au capital de 101 529 000 €

339 379 984 RCS NANTERRE



RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A LA DECISION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

COMPTES CONSOLIDES GROUPE SAUR *Normes IFRS*

Exercice clos au 31 décembre 2019

1

DS
PB



COMPTES CONSOLIDES GROUPE SAUR

au 31 décembre 2019

SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

CONTEXTE & ENVIRONNEMENT 2019

L'année 2019 aura été une année de transition pour le Groupe avec le nouvel actionnaire. Pour mémoire, le fonds d'investissement EQT Infrastructure est devenu le 30 novembre 2018 l'actionnaire quasi unique de HIME, société holding détenant directement et indirectement 100% du capital de Saur SAS et procédant à sa propre consolidation légale certifiée (la consolidation au niveau de Saur étant volontaire). Ce changement d'actionnaire, qui s'est accompagné d'un refinancement de la dette, vise à faire du Groupe un pure player de l'eau de référence en France et à l'International.

L'année 2019 a permis de poser les bases de cette stratégie ambitieuse qui a vu également la nomination fin décembre de Patrick Bléthon comme nouveau Président Exécutif avec effet au 7 janvier 2020.

D'un point de vue général, le contexte économique de l'année 2019 a été plutôt favorable pour les différentes activités et pays dans lesquels le Groupe opère. Au final, le Groupe continue d'afficher une performance opérationnelle et financière solides.

SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Acquisitions de sociétés

Dans le cadre de son plan stratégique Initiative 2023, le Groupe a renforcé ses positions à l'international en 2019 grâce à trois acquisitions :

- Le groupe Naunet basé en Colombie, qui a été acquis au mois de juin 2019. Ce groupe opère différents contrats d'eau dans le nord du pays ;
- Fin septembre 2019, la société Separator basée en Pologne a été acquise. Cette société fournit des services d'hydrocurage industriels spécialisés à destination des professionnels ;
- Enfin, fin novembre 2019, le groupe a fait l'acquisition de la start-up britannique Riventa basée au Royaume-Uni. Cette société propose des solutions innovantes pour suivre en temps réel le rendement des pompes des usines de production d'eau potable afin d'en optimiser les consommations d'énergie.

2 ^{DS}
PB



Mise en place d'un FCPE au bénéfice des salariés

EQT Infrastructure et la direction du Groupe ont souhaité associer l'ensemble des salariés au plan stratégique avec la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié baptisé "INITIATIVE en actions" détenant des actions de HIME.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers a été obtenu au mois de mars 2019 et le FCPE est effectif depuis le mois de juin 2019. Les bénéficiaires de ce FCPE sont pour des salariés de Saur et ses filiales et détient environ 1% du capital social de la société HIME.

METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de l'exercice 2019 ont été établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS / IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2019.

Le Groupe a appliqué à compter du 1er janvier 2019 la norme comptable internationale IFRS 16 « Locations », d'application obligatoire. Les impacts détaillés de la première application d'IFRS 16 au sein du Groupe sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés, en particulier dans la note 2.1.1 ainsi que dans la note 18.

Suite à la première application de la norme en date du 1er janvier 2019 :

- Aucun effet sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2019 n'est à noter
- Les actifs et les passifs ont été augmentés d'un montant de 116,1 M€ en date du 1er janvier 2019

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2019 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019. Il s'agit de :

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

Enfin, le Groupe a volontairement modifié le positionnement de la charge de cotisation de valeur ajoutée (CVAE) au sein du compte de résultat. La charge de CVAE peut être présentée au choix de l'entreprise en charge opérationnelle ou en impôts sur le résultat conformément à la norme IFRS 12. Le Groupe a décidé d'opter pour une présentation au sein de la ligne « impôts sur le résultat » à compter de 2019, ce qui permet un alignement avec le traitement prévu par la convention de crédit mise en place à compter de fin 2018. Comme indiqué à la face des Etats Financiers, les colonnes 2018 du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ont été modifiées afin d'avoir une présentation homogène entre 2019 et 2018. La charge de 2019 présentée sur la ligne « impôts sur le résultat » s'élève à 8,5 millions d'euros tandis que la charge de CVAE 2018 initialement présentée sur la ligne « impôts et taxes » s'élevait à 8,8 millions d'euros.

PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe est détaillé société par société au sein de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

En 2019, ce périmètre a notamment progressé du fait des acquisitions de sociétés mentionnées dans les faits significatifs, pour un total de 9 sociétés en tout (6 en Colombie, 1 en Pologne et 1 au Royaume-Uni). Le Groupe a

également procédé à la création de 7 nouvelles sociétés, généralement adossées à des contrats dédiés. Enfin, quelques sociétés qui n'avaient plus d'activité ont été liquidées ou fusionnées dans un souci de rationalisation du nombre de sociétés gérées.

RESULTATS DE L'ACTIVITE POUR L'EXERCICE DE DOUZE MOIS DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

Les informations financières présentées ci-après sont extraites des comptes consolidés du Groupe Saur au 31 décembre 2019 audités par les commissaires aux comptes.

Compte de résultat consolidé

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
En milliers d'euros		
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 497 655	1 359 690
Autres produits des activités ordinaires	8 945	8 958
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 506 600	1 368 648
Achats consommés	(576 350)	(488 581)
Charges de personnel	(460 469)	(425 290)
Charges externes	(224 635)	(269 856)
Impôts et taxes	(26 021)	(25 148)
Dotations nettes aux amortissements	(109 683)	(62 493)
Dotations nettes aux provisions	12 990	(9 435)
Autres produits et charges opérationnels courants	(79 363)	(32 079)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	43 069	55 766
Résultat de cessions	10 464	14 241
Autres produits et charges opérationnels non courants	(549)	(1 683)
RESULTAT OPERATIONNEL	52 984	68 324
Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	7 746	5 836
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	60 730	74 160
Charges de l'endettement financier net	(6 260)	(8 143)
Autres charges financières nettes	709	(2 014)
RESULTAT FINANCIER	(5 551)	(10 157)
Impôts sur le résultat (*)	(21 106)	(22 736)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	34 073	41 267
Résultat net des activités non poursuivies	-	-
RESULTAT NET	34 073	41 267
Résultat net - Part du Groupe	30 350	38 706
Résultat net - Part des Participations ne donnant pas le contrôle	3 723	2 561

(*) La charge de CVAE est présentée sur la ligne « Impôts sur le résultat » à compter de 2019 pour un montant de (8,5) millions d'euros. La colonne 2018 a également été retraitée pour un montant de (8,8) millions d'euros, la contrepartie étant dans la ligne « Impôts et taxes »

4 DS
PB



[Signature]

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour les douze mois de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à 1 498 M€, en hausse de +138 M€ (+10,1%) comparé à l'exercice 2018, notamment sous l'effet des acquisitions de 2018 (effet année pleine en 2019) et 2019 pour un total de 49 M€.

Par activité, le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

	Décembre 2019 Réal 12 mois	Décembre 2018 Réal 12 mois	Variation
<i>(En millions d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires			
Eau France	1 076,7	1 014,6	62,1
Ingénierie	158,8	121,6	37,2
International	183,4	147,3	36,1
Loisirs	77,9	73,3	4,6
Corporate	0,9	3,0	(2,1)
TOTAL	1 497,7	1 359,7	138,0

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)

Les Achats de l'exercice s'élèvent à -576 M€ en hausse de -88 M€ par rapport à 2018 (+18%).

Les Charges de personnel de -460 M€ sont en hausse de -35 M€ (+8,3%).

Les Charges externes de -225 M€ sont en baisse de +45 M€ (-16,8%), avec une baisse principalement imputable à la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

Les Impôts et taxes de -26 M€ sont en légère progression de -0.9 M€ (+3,5%).

Les Dotations nettes aux amortissements de -110 M€ sont en hausse de -47 M€ et les Dotations nettes aux provisions de +13 M€ sont en progression de +22 M€.

Enfin les autres produits et charges opérationnels courants s'élèvent à -79 M€, dont -9 M€ de redevances, -8 M€ de pertes sur créances irrécouvrables, -18 M€ de dépenses de restructuration, -23 M€ de mesures salariales annoncées à l'occasion du rachat du Groupe par EQT et enfin différentes dépenses non récurrentes relatives à la mise en œuvre effective des changements d'organisation (honoraires de cabinets conseils pour environ -14 millions d'euros) et de dépenses supportées à l'occasion des acquisitions de sociétés (-3 millions d'euros).

Après prise en compte de ces différents éléments, le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit au global à 43 M€ contre 56 M€ l'exercice précédent, en diminution de -12,7 M€.

RESULTAT OPERATIONNEL (RO)

Il intègre essentiellement, en plus des éléments du ROC décrits supra, les résultats de cessions d'actifs opérationnels et financiers pour 10,5 M€, ainsi que certains éléments non courants pour -0,5 M€.

5 DS
PB

QUOTE-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Le résultat des sociétés mises en équivalence de +7,7 M€ correspond essentiellement à la quote-part du Groupe dans les résultats de Electricité de Mayotte (+3,2 M€) et de MASA (+4,1 M€).

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à -5,6 M€ en 2019, à comparer à -10,2 M€ en 2018.

Ce résultat inclut une charge de l'endettement financier net de -6,3 M€, en baisse de +1,9 M€ par rapport à 2018.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

L'impôt de -21,1 M€ intègre une charge d'impôt sur sociétés pour -15,7 M€, la charge de CVAE pour -8,5 M€ et des impôts différés pour +3,1 M€.

RESULTAT NET CONSOLIDE

Au total, le résultat net consolidé part du Groupe, établi en normes IFRS, s'élève à 30,4 M€ au 31 décembre 2019, à comparer à un résultat net part du Groupe de 38,7 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Tableau de financement

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
A - OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	34 073	41 266
Quote part de résultat net des co-entreprises nets des dividendes reçus	(1 395)	(372)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	87 661	73 809
Résultat de cession d'actifs	(12 623)	(13 680)
Subventions d'investissement	(954)	(793)
Autres éléments	2 684	45
Coût de l'endettement financier net	6 259	4 179
Impôts	24 209	13 848
Capacité d'autofinancement	139 914	118 302
Variation du besoin en fonds de roulement	12 870	22 220
Impôt décaissé (*)	(20 996)	(26 563)
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR ACTIVITES (A)	131 788	113 959
B - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Prix d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	(109 078)	(70 447)
Prix de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	27 601	3 099
Dettes nettes sur immobilisations incorporelles et corporelles	10 828	1 507
Sous total flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles	(70 649)	(65 841)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et des autres titres immobilisés	56	(276)
Prix de cession des titres non consolidés et des autres titres immobilisés	270	405
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	183	195
Sous total flux liés aux titres non consolidés et autres titres immobilisés	509	324
Prix d'acquisition des titres consolidés	(23 892)	(45 456)
Prix de cession des titres consolidés	-	-
Dettes nettes sur titres consolidés	-	1 300
Variation de périmètre sur la trésorerie	(425)	3 878
Sous total flux liés aux titres consolidés	(24 317)	(40 278)
Variation des autres immobilisations financières	(1 865)	776
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(96 322)	(105 019)
C - OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(2 487)	(122 549)
Autres variations sur capitaux	(811)	-
Variation des dettes financières	10 807	(123 133)
Remboursement des dettes de location (**)	(34 328)	-
Intérêts (décaissés) encaissés	(2 137)	(4 303)
Intérêts financiers sur dette de location (**)	(2 877)	-
Autres flux liés aux opérations de financement	-	88
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	(31 833)	(249 897)
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE SUR LA TRESORERIE	(951)	(64)
VARIATION DE LA TRESORERIE (A+B+C+D)	2 682	(241 021)
Trésorerie à l'ouverture	88 577	329 598
Flux nets de l'exercice	2 682	(241 021)
Trésorerie à la clôture	91 259	88 577

(*) Y compris en 2019 la charge de CVAE pour un montant de (8,5) millions d'euros. La colonne 2018 a également été retraitée pour un montant de (8,8) millions d'euros, la contrepartie étant dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement »

(**) Postes créés pour isoler les effets de l'application d'IFRS 16 – Contrats de location au 1er janvier 2019

FLUX NETS DE TRESORERIE SUR ACTIVITES

La capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement s'élève à 139,9 M€ à comparer à 118,3 M€ en 2018, en hausse de 21,6 M€ (+18,3%).

7 ^{DS}
PB



[Signature]

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est positive sur l'année de 12,9 M€ et les impôts décaissés s'élèvent à -21 M€, en ce y compris la CVAE.

Au total, les flux nets de trésorerie sur activités s'élèvent à + 131,8 M€ en 2019, en hausse de 17,8 M€ par rapport aux flux nets sur activités de 2018.

FLUX NETS DE TRESORERIE SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie liés aux actifs incorporels et corporels s'élèvent à -70,6 M€ en 2019, contre -65,8 M€ en 2018.

Les flux de trésorerie liés aux investissements d'actifs financiers s'élèvent à -23,9 M€ en 2019 compte tenu des acquisitions faites à l'international (Colombie, Pologne, Royaume-Uni). En 2018, ils étaient de -45,4 M€ avec les acquisitions faites en Espagne et d'Alliance Environnement.

Au total, les flux nets de trésorerie sur opérations d'investissements s'élèvent à -96,3 M€ en 2019, contre -105 M€ en 2018.

FLUX NETS DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENTS

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à -31,8 M€ en 2019 contre -249,9 M€ en 2018, étant rappelé que l'année 2018 avait été caractérisée par un refinancement de la dette et un changement d'actionnaire.

Les flux 2019 comprennent notamment :

- Des tirages de ligne de financement adossées à la construction de station d'épuration à hauteur de +10 M€
- Des dividendes versés de -2,5 M€ et des intérêts versés de -2,1 M€
- L'impact de la norme IFRS 16 se traduisant par un remboursement de la dette de location de -34 M€ et -3 M€ d'intérêts

Au global, la variation de trésorerie est positive de +2,7 M€ en 2019 et la trésorerie du Groupe s'établit en fin d'année à +91,3 M€.

Dettes financières par échéance

	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières	35 693	554	35 139	-
Dettes de locations (IFRS16)	108 684	33 639	48 976	26 069
TOTAL	144 377	34 193	84 115	26 069

La portion de dette comprise entre 1 et 5 ans provient pour l'essentiel d'emprunts opérationnels portés par les filiales, de dette de put sur minoritaires ainsi que d'un prêt de 8,8 M€ accordé par la société HIME.

La dette de location IFRS 16 comporte par définition une partie significative à moins d'un an. Au sein du Groupe, la dette de location se rapporte pour l'essentiel aux contrats de véhicules de location à long terme ainsi qu'aux loyers immobiliers.

A noter enfin que Saur dispose de capacités de tirage au travers d'une ligne facilité CAPEX de 160 m€ et d'une ligne de Crédit Renouvelable (financement du BFR) d'un montant de 100 m€. Ces deux lignes sont entièrement non utilisées au 31 décembre 2019 (tout comme à fin 2018).

Instruments financiers de couverture

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence sur leur compte de résultat, des variations de cours de change, de taux d'intérêt et des prix des matières premières.

Les instruments de couverture utilisés au sein du Groupe doivent avoir pour objectifs :

- de faire partie des instruments autorisés ;
- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture ;
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang, dans le cadre des règles AFB et ISDA ;
- et de ne présenter aucun risque de non liquidité en cas de retournement éventuel.

Risque de taux

	31/12/2019	A moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 5 ans
Swaps de taux					
- sur actifs financiers					
- sur passifs financiers (capital couvert)	14 005		573		13 432
Caps / floors					
- sur actifs financiers					
- sur passifs financiers					
TOTAL	14 005		573		13 432

La gestion du risque de taux du Groupe consiste à couvrir une partie de la part variable de la dette financière en tenant compte de sa maturité.

Dans ce cadre, des swaps de taux ont été mis en place sur la dette portée par la filiale Grim'eau.

Risque de change

Le Groupe est exposé à la marge aux fluctuations des cours de change via ses achats et ses recettes en devises étrangères au travers de ses filiales opérationnelles.

Au 31 décembre 2019, le groupe n'a aucune couverture de change existante.

Risque matières premières

Saur est exposée sur sa partie de consommation d'essence aux fluctuations du cours du baril de pétrole. Ces fluctuations sont toutefois prises en compte dans les mécanismes contractuels de révision des prix avec les clients.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou un débiteur viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'exposition du Groupe au risque de contrepartie peut résulter principalement :

- d'investissements financiers réalisés soit pour placer des excédents de trésorerie, soit pour couvrir des engagements sociaux postérieurs à l'emploi ;
- de contrats de couverture ayant pour contrepartie des établissements financiers.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie par des procédures limitant le choix des contreparties à des banques et établissements financiers de premier rang. Ce risque de contrepartie est géré au niveau de la Direction Financements Trésorerie qui centralise les positions de trésorerie et les couvertures des entités du Groupe.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LES COMPTES CONSOLIDES SONT ETABLIS

Aucun évènement post-clôture pouvant avoir une incidence significative sur les comptes du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019 n'est à signaler.

Le partenariat avec le saoudien Marafiq au sein de la joint-venture commune MaSa a été renouvelé début janvier 2020 pour une durée prévisible de cinq ans.

L'épidémie de Coronavirus qui s'est propagée à travers le monde début 2020 a commencé à avoir des impacts significatifs sur les activités du Groupe dans l'ensemble des pays où celui-ci opère à compter de mi-mars 2020. Le Groupe, dans son activité principale, est reconnu officiellement comme un Opérateur d'Importance Vitale par l'Etat Français et continue d'assurer sa mission essentielle d'acteur de la gestion de l'eau, en France comme à l'étranger.

Néanmoins, la situation sanitaire et notamment l'arrêt des chantiers un peu partout dans le monde devraient avoir des impacts significatifs sur la performance 2020 du Groupe, notamment sur les activités d'ingénierie (Cise et Stereau), les activités de travaux de Saur en France et en Espagne et sur les activités de loisirs qui représentent, au total, environ 30% du chiffre d'affaires du Groupe en 2019.

Sur ces activités, une baisse substantielle du chiffre d'affaires est à prévoir et la magnitude dépendra d'une part de la date de fin des mesures de confinement et d'autre part de la vigueur de la reprise une fois la crise terminée. Le Groupe HIME auquel appartient Saur est par ailleurs soumis à des covenants bancaires, largement respectés à fin 2019. Sur la base des informations connues à ce jour et des scénarios qui ont été élaborés, le Groupe HIME prévoit de ne pas être en état de défaut de ses covenants bancaires financiers à fin 2020.

EVOLUTION PREVISIBLE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Comme indiqué précédemment, le Groupe sera à son tour affecté par la crise entourant l'épidémie de Coronavirus, avec du retard à prévoir sur certaines activités (toutefois non principales) ainsi que du décalage dans les opérations de croissance externe actuellement à l'étude.

Le Groupe va continuer de jouer son rôle de pure player de l'eau, rendu d'autant plus indispensable dans le contexte sanitaire et économique mondial.

11 ^{DS}
PB



ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le programme R &D s'appuie sur 3 axes forts :

- Le travail sur des sites du groupe pour des essais laboratoire, des pilotes ou des prototypes avec le personnel R&D. Le Groupe dispose à ce titre de 4 sites permanents : 2 en eau potable et 2 en eaux usées, ainsi que des sites mobiles en fonction des études en cours ;
- La collaboration avec des organismes de recherche "académiques" pour la recherche plus fondamentale (modélisation des procédés, ...) ;
- Le co-développement avec des partenaires industriels (PME ou PMI) d'outils pour améliorer notre productivité et la qualité de nos offres.

Le programme de recherche est divisé en 5 thèmes que sont le traitement des micropolluants, les réseaux de distribution, la thématique « Valoriser, Recycler, Piloter », la réutilisation des Eaux Epurées Traitées (REUT) et enfin l'ingénierie Ecologique.

Depuis 2018, une nouvelle gouvernance a été mise en place avec la création d'un comité de pilotage qui se réunit 4 fois par an (ou plus si nécessaire) et reporte au COMEX qui valide les stratégies et le budget. Aucun changement à cette gouvernance n'a été apporté en 2019.

Le Président

DocuSigned by:
Patrick BLETHON
5C4D91A49FB0479...

